

architrave

revue professionnelle
des architectes

Décembre 2019 - n° 202



vola[®]
The original



Introducing Colour 28, Matt white

Bringing colour to life since 1968

Top left: **060** round head shower. Bottom left: **590H** basin mixer. Right: **5471R** built-in shower mixer with hand shower.

VOLA Studio

Tour & Taxis
Havenlaan 86C
1000-Brussels

Tel.: 02 4659600
info@vola.be
www.vola.be

vola.com

Editorial

La règle, l'équerre et le compas



La règle, l'équerre et le compas sont les trois outils qui marquent le compagnonnage. Métiers du maçon, du tailleur de pierre et du charpentier sont à la base, sinon à l'origine de notre profession. L'architecte portait alors le beau titre de «magister operarium» (maître d'œuvre), de *maître masson*, voire de *doctor lathomorum* (docteur ès-pierres !). A l'instar des Compagnons, l'architecte médiéval choisit les trois instruments de la géométrie comme emblèmes de sa dignité. L'art de bâtir s'acquiert en communauté, par l'exemple et la confrontation à des chantiers de plus en plus complexes disséminés dans toute l'Europe. L'itinérance d'un lieu de formation à l'autre est une caractéristique marquante des bâtisseurs médiévaux. Le groupe de travail se construit autour d'un maître reconnu, d'un métier ou d'une activité. Le partage du savoir est érigé comme principe de perpétuation de l'excellence. Le terme atelier d'architecture est né de ce terreau fécond. Récemment encore, le stage – ce fameux stage d'architecte – se vivait comme une transmission des savoirs du maître de stage, un apprentissage du métier, une confrontation au réel avant d'exercer pleinement la profession. Ce terme d'«*atelier*», riche de signification, tombe aujourd'hui en désuétude, remplacé par celui de bureau ou, plus tendance, d'agence d'architecture. Les mots ne sont pas neutres et ce glissement est révélateur d'une mutation profonde : l'atelier est une mise en commun égalitaire, le bureau établit une hiérarchie, l'agence donne l'apparence d'une convivialité. Dans le même temps, la formation des architectes s'éloigne de la sphère professionnelle et du magister des praticiens pour se placer sous la férule des doctorants. Elle gagne en universalité ce qu'elle perd en praticité. Le master en architecture apprend à *apprendre*, à *analyser* et à *connaître* mais n'apprend pas à exercer. L'université forme des masters en architecture, pas des architectes. Cette dilution de l'aspect professionnel conduit à pallier les manques de la formation académique par la mise en place d'une formation complémentaire lors du stage. Bien que la formule réponde à un besoin, on peut se poser des questions sur l'adéquation de la solution proposée aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles. Remarquons au passage que ce type de formation complémentaire n'est pas à l'ordre du jour en Région flamande et qu'une conséquence de sa mise en application sera de créer une disparité entre les architectes d'un même pays. Quant au contenu, le programme en discussion au CfgOA ⁽¹⁾, imposerait pas moins de 294 heures de cours, de travaux pratiques et de séminaires. Il nous paraît paradoxal de vouloir assurer une formation professionnelle en retirant le stagiaire de son lieu de stage, là où il est confronté quotidiennement à la réalité du métier et formé à y répondre, pour remplacer ces précieuses heures de pratique par une formation théorique complémentaire. Considérant que ces heures de «cours» font partie intégrante du stage, il sera conseillé aux maîtres de stage de rémunérer le stagiaire pendant ses absences du bureau. Le financement de cette formation à un coût estimé de 150.000€. Cette formation est présentée aujourd'hui comme non obligatoire et gratuite pour les apprenants. Mais, les questions restent nombreuses : qu'en sera-t-il à l'avenir ? Cette formation ne deviendra-t-elle pas obligatoire ? Ne risque-t-on pas à terme de différencier le statut des jeunes confrères ? D'un côté, des architectes diplômés mais ne pouvant exercer en leur nom propre, se destinant à la fonction publique, au salariat ou résignés à la fausse indépendance ; de l'autre, des architectes riches d'une formation devenue obligatoire et sanctionnée d'un examen d'accès à la profession. Est-ce un bien ou un mal, le débat est ouvert. Une autre profession a réussi ce pari de séparer le diplôme obtenu par la formation académique et l'accès à un métier spécifique : dans le monde du droit, les juristes diplômés côtoient les avocats ou les notaires, tous deux astreints à un stage professionnel. Chacun trouve ainsi sa place avec une formation complémentaire adaptée à des finalités bien différenciées. Peut-être est-il temps de faire évoluer nos mentalités et de quitter la vision historiciste, centrée sur le *noble* exercice de l'activité indépendante de l'architecte pour ouvrir le champ à d'autres formes d'activités de la profession, répondant mieux aux besoins multiples de la société.

Gérard KAISER architecte, membre du comité de rédaction

⁽¹⁾ Chiffres tirés du rapport de réunion tenue au siège du CfgOA le 6/09/2019 – Formation complémentaire pour stagiaires

architrave

revue professionnelle des architectes

Editeur Maison des Architectes ASBL
r.treselj@architrave.be – www.architrave.be

En association
avec l'Union Wallonne des Architectes



Abonnement et changement d'adresse
Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46
id@architrave.be

Directeur de publication Robert Treselj
r.treselj@architrave.be

Conseil de direction Hubert Bijmens
Gaëtan Doquire – André Posel
André Schreuer – Robert Treselj

Comité de rédaction redaction@architrave.be
Bruxelles Ludovic Borbath (AABW)
– Gérard Kaiser (UPA-BUA)

Flandre Hubert Bijmens, Roel De Ridder

Wallonie Robert Louppe (AAPL) – Eric Lamblotte,
André Schreuer, Robert Treselj (SRAVE)

Conception graphique et pré-press
www.stereotype.be

Traduction, rédaction
BVBA Redactiebureau Palindroom

Impression
Moderna printing

Photogravure
SPRL Goeminne Photogravure

Régie publicitaire
Gilles Manette – tél. +32 (0)473 19 40 88
marketing@uwa.be
Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46
id@architrave.be
Guy D'Hollander – tél. +32 (0)475 60 35 31
guy.dhollander@archittraaf.be

La revue est éditée à 13 150 exemplaires
(8 150 NL + 5 000 FR), elle est distribuée de
façon dirigée. Gratuit, ne peut être vendu.

Toute reproduction ou représentation intégrale
ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des
pages ou images publiées dans la revue
architrave, faite sans l'autorisation écrite des
éditeurs est illicite et constitue une contrefaçon.
La revue *architrave* n'est pas responsable des
textes, photos, illustrations qui lui sont adressés.

architrave et le logo *architrave* sont des marques
déposées.

ISSN 2295-5801



GEBERIT ONE

LE MEILLEUR DE DEUX MONDES NE FAIT PLUS QU'UN

**KNOW
HOW
INSTALLED**

Geberit a toujours connu une évolution continue et efficace. Nous franchissons désormais une étape supplémentaire en associant le savoir-faire derrière le mur et l'expertise du design devant le mur. Avec Geberit ONE, nous proposons des solutions totalement intégrées et optimisées sur le plan technique et esthétique.

Pour une meilleure salle de bains.

geberit.be/one/fr



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



RO&AD Architecten – RAU
Observer les oiseaux depuis un œuf en bois
p 46
Photo © Katja Efftig



Sommaire

03 **Editorial**

06 **Nouveautés**

10 **L'architecte invité**

a2o – atelier d'architecture et environnement

Projets d'architecture

12 Derniers adieux au milieu des dunes

18 Un chef d'œuvre d'ingénierie comme carte de visite

32 Fusion avec la nature

37 Leopold Views – Des panneaux coulissants qui dynamisent la façade

40 Panoptique scolaire pour sportifs de haut niveau

44 Connexions et variations : le 7e art a sa galerie

Urbanisme

28 Entre ville et coteau – Passerelle cyclo-pédestre

Union Wallonne des Architectes

22 Le meilleur de l'architecture wallonne

23 GPAW 2019 – Palmarès 2019

Le cahier du ciment et du béton

08 Le béton en équilibre

Le cahier juridique

15 L'expertise judiciaire

Marchés publics

35 L'article 36 de l'AR du 18/04/2019 : l'examen des prix est-il applicable en procédure négociée directe avec publication préalable ?

Le cahier du bois

46 Observer les oiseaux depuis un œuf en bois

Le cahier de la pierre

50 La pierre, toute une carrière ! Les multiples facettes d'une vaste filière

Événement

43 La pierre, vers une diversité architecturale, paysagère et urbaine



La nouvelle fenêtre VELUX STUDIO



Depuis juin, VELUX propose une fenêtre de toit d'un nouveau genre : la fenêtre STUDIO. Ce nouveau modèle offre à vos clients plus de lumière du jour à un prix avantageux. Le format est deux fois plus large que haut avec des profilés plus fins générant une vue panoramique sur l'extérieur et un sentiment d'espace. Grâce à sa structure innovante, la STUDIO offre 23 % de lumière en plus que 3 installations séparées de fenêtres de même taille. Le nouveau module d'installation de la fenêtre de toit STUDIO garantit à la fois flexibilité et contrôle grâce à ses 2 fenêtres à rotation manuelle et d'une fenêtre fixe de même taille. Avec son cadre unique, 3 fenêtres sont aussi faciles et rapides à installer qu'une fenêtre seule. Découvrez-en plus sur la fenêtre STUDIO en visitant notre site velux.be/studio.

VELUX Belgium

www.velux.be – tél. +32 (0)10 42 09 09

CaloriK® Board, la plaque de plâtre chauffante



Avec la CaloriK® Board, Knauf repousse les limites des plaques de plâtre traditionnelles en y ajoutant une dimension inédite : chauffer tout type d'espace grâce à une solution intelligente alliant la plaque Diamond Board et une technologie de résistance électrique chauffante.

La CaloriK® Board permet de fournir une chaleur complètement invisible. Le système se décline en deux versions selon la puissance souhaitée : 600 ou 1200 W.

Partie intégrante de la cloison, le produit excelle en termes de sécurité, d'économie et d'efficacité. Il s'installe très facilement et peut être contrôlé de différentes manières (interrupteur, thermostat ou système domotique). Le système permet d'apporter de la chaleur partout dans le bâtiment sans devoir réaliser des travaux propres aux systèmes de chauffages conventionnels contraignants.

Knauf

www.knauf.be – tél. +32 (0)4 273 83 11

Nouvelle solution sur mesure pour murs-rideaux



Renson présente à Polyclose 2 nouveaux systèmes brevetés de stores spécialement conçus pour les murs-rideaux. C'est une nouvelle solution pour les projets avec installation intégrée ou en applique que Renson va proposer en Belgique à partir de janvier 2020 via son service presales. Avec des coulisses de couplage respectivement de largeur 50 mm (Fixscreen Minimal Curtain Wall 50) et de 600 mm (Fixscreen 150 Curtain Wall 60), Renson répond à la demande principale du marché des murs-rideaux (avec des profils de fenêtre de la même largeur). Le Fixscreen Minimal Curtain Wall 50 va encore plus loin, avec des coulisses sans vis apparentes et des plaques de base et guides pour coulisse en aluminium. La fixation centrale des coulisses de couplage contribue à un montage aisé des stores sur les supports du mur-rideau. On a également tenu compte de la dilatation thermique du caisson afin de pouvoir coupler un nombre infini de stores sans problème. Ces 2 systèmes sont parfaitement compatibles pour l'intégration discrète et esthétique dans des murs-rideaux et résistent à des vitesses de vent jusqu'à 130 km/h.

Renson

www.renson.be – tél. +32 (0) 56 62 71 11

Le nouveau module Geberit DuoFresh : l'extraction des odeurs innovante de Geberit pour les WC



Le module Geberit DuoFresh est facile à installer dans n'importe quel réservoir de chasse à encastrer Sigma et peut être combiné avec pratiquement toutes les plaques de déclenchement de la série Sigma. Outre l'élimination des mauvaises odeurs, le module DuoFresh dispose de nombreux autres atouts :

- le détecteur de mouvement intégré lance automatiquement la purification des odeurs dès qu'une personne s'approche des WC

- un éclairage d'orientation LED sous le panneau de commande offre un éclairage discret lors des passages nocturnes aux toilettes
- le diffuseur de stick bleu pour réservoir de chasse encastré, dont les sticks donnent à l'eau une couleur bleue et produisent un parfum agréablement frais qui apporte encore plus de fraîcheur dans la salle de bains.

Ces fonctions sont faciles à ajuster et à utiliser grâce à la « Geberit Home App ».

Geberit

www.geberit.be – tél. +32 (0) 2 252 01 11



VELUX®



POURQUOI

de plus en plus d'architectes
conseillent les **fenêtres pour toit
plat en verre** de VELUX ?

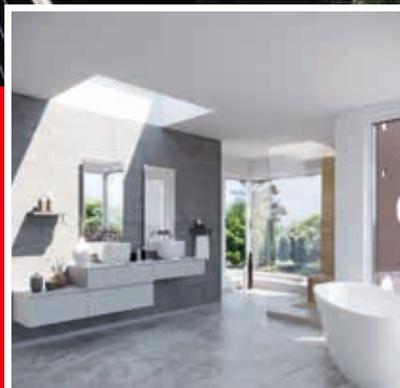
Pour plein de bonnes raisons :

-  Le verre est le **nouveau standard** pour les fenêtres de toit des extensions et constructions à toit plat.
-  Elles répondent parfaitement aux besoins d'**isolation thermique et acoustique** des clients. (Valeurs Urc jusqu'à 0.72 W/m²k et Rw = 37dB)
-  Elles sont **durables et ne sont pas plus chères** que des solutions plastiques comparables.
-  Elles offrent une **solution design** pour vos projets.

Découvrez toutes nos solutions pour toitures plates sur pro.velux.be

VELUX aussi en toiture plate.

L'ouverture vers l'extérieur qui change tout à l'intérieur.



à pd
593 €*
HTVA

*Prix valable jusqu'au 29/02/2020



Extrait de *Le béton en équilibre*
consultable sur www.febelcem.be, rubrique *Regard sur le béton*

Pour plus d'information sur les applications du ciment et du béton : www.febelcem.be et www.infobeton.be

Le béton en équilibre



© photo Jasmine Van Hevel

Habitation KR – LRArchitectes

L'habitation réalisée à Nivelles par LRArchitectes est parfaitement intégrée dans son environnement. Cette maison unifamiliale offre d'une part une grande intimité et s'ouvre d'autre part largement sur le paysage. Le béton paraissait le choix idéal pour combiner les exigences structurales et formelles du programme de construction. La mise en œuvre du béton apparent a été réalisée par un entrepreneur expérimenté, qui avait déjà exécuté

un projet pour les mêmes architectes. Quant à ces derniers, ils ont été particulièrement méticuleux dans leurs prescriptions et dans le suivi des travaux. Si la nouvelle norme *NBN B 15-007 : 2018 – Béton apparent* n'était pas encore en vigueur au moment de l'établissement du dossier, les architectes avaient déjà appliqué certaines recommandations qui figurent actuellement dans la norme.



Gebouw O, Universiteit Antwerpen, META architectuurbureau, © image : Filip Dujardin

Les plafonds acoustiques Rigitone® Activ'Air® sont la référence en matière de confort acoustique dans les écoles, les institutions, les hôpitaux, les bureaux et les habitations. Les plafonds acoustiques Rigitone® Activ'Air® réduisent les temps de réverbération* et garantissent une meilleure compréhension de la parole.

Le nouvel assortiment Rigitone® Activ'Air® est disponible en plaques de plâtres perforées formant une surface sans aucun joint apparent après montage.

La technologie Activ'Air® utilisée pour ces produits Rigitone® élimine jusqu'à 70% de la concentration de formaldéhyde de l'air intérieur et associe un bien-être acoustique et un meilleur confort de vie et de travail.

Pour un complément d'information, consultez www.plafondssensationnels.be.

*Le son qui se répercute d'une paroi à l'autre et provoque des échos qui se succèdent rapidement.

Rigitone®  **ACTIV'air**

le plafond acoustique le plus durable

Gyproc®
Changez. Renovez. Vivez.

a2o

atelier d'architecture et environnement

boulevard Anspach 65 – 1000 Bruxelles
Visserstraat 2 – 3500 Hasselt
tél. +32 (0)11 26 03 30
www.a2o.be



En tant qu'activistes-architectes, les concepteurs d'a2o tentent de relier l'humain et l'espace, en recherchant systématiquement la pertinence sociétale et la plus-value pour la collectivité. a2o s'efforce par conséquent de formuler des réponses adaptées aux questions d'architecture et d'urbanisme.

Toute solution ou stratégie débute par un réflexe urbanistique et paysager. Comme résultats d'une recherche conceptuelle, ces réponses sont parfois expérimentales, bien que toujours axées sur le résultat. a2o ne se limite donc pas à concevoir des espaces bâtis, mais les construit également. Le savoir-faire est ici primordial. Grâce à une organisation en équipes spécialisées, les différentes expertises peuvent être pleinement exploitées dans chaque projet, tant lors de la phase de conception que sur chantier.

Avec une équipe qualifiée d'architectes, d'ingénieurs-architectes, d'urbanistes et d'architectes paysagers de différentes nationalités, a2o œuvre à la fois en Belgique et à l'étranger. a2o partage son savoir au travers de publications, conférences et expositions. Il explore sans cesse la frontière entre le monde académique, les arts et la société.



❶

❶ Clarenhof

Hasselt
© photo : Franky Larouselle

❷ De Molens

Vilvoorde
© photo : Stijn Bollaert

❸ De Chocoladefabriek

Nerem (Tongres)
© photo : Stijn Bollaert

❹ De Silo

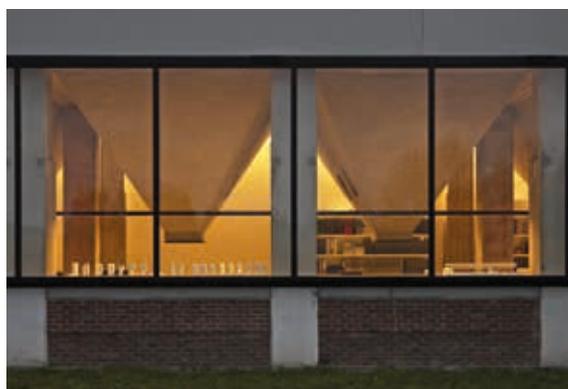
Hasselt
© photos : Niels Donckers (4), Kristof Vrancken (5)



2



3



4



5

Derniers adieux au milieu des dunes

a2o
Réalisation à Lommel



En plein cœur des dunes de Lommel, dans un bâtiment qui disparaît progressivement dans le paysage, familles et amis peuvent prendre congé de leurs chers défunts de manière appropriée. La saisissante beauté de la nature console et se révèle – en dehors de toute symbolique religieuse – une source unique d'approfondissement spirituel. Aucun doute n'est permis : le Crematorium Stuifduin est un bâtiment extraordinaire.



Un progrès énorme pour notre région, déclarait Peter Vanvelthoven, le bourgmestre de Lommel de l'époque, lors de la pose de la première pierre à propos du nouveau crématorium. Endeuillés, les Limbourgeois du nord de la province ne doivent en effet désormais plus se déplacer à Turnhout, Hasselt voire aux Pays-Bas pour faire les derniers adieux à leurs proches, car ils ont à présent leur crématorium, situé à côté du cimetière de Lommel.

Pour le moins, l'architecture du Crematorium Stuifduin peut être qualifiée de 'remarquable'. La force universelle de la nature joue un rôle crucial dans le concept. La restauration du paysage originel fut pour a2o le point de départ de la réflexion, avec le rétablissement de l'équilibre de jadis entre bosquets de pins, espaces de lande et parties sablonneuses. Ce n'est que dans un second temps qu'a2o a dessiné un bâtiment, qui abrite presque par hasard un crématorium. L'ensemble se compose de trois volumes ayant chacun une fonction propre : crémation, cérémonie et horeca. Ils entourent un jardin intérieur, un lieu de recueillement qui donne l'opportunité à la végétation de pénétrer dans le



dans le bâtiment, les sols ont reçu une finition spécifique : béton lissé dans les espaces de service, béton lavé dans les espaces extérieurs et béton poli dans les espaces de cérémonie et les couloirs des salons de réception. Ce dernier a été poncé en plusieurs étapes pour faire apparaître les granulats progressivement en surface et ainsi créer un effet pierre naturelle.

L'unité formée avec l'environnement, les détails architecturaux et le degré de finition extrêmement élevé font du Crematorium Stuifduin une réalisation unique en son genre, conclut-on chez a2o. Tout a été minutieusement pensé pour offrir un processus de deuil serein aux visiteurs. Combiner les aspects techniques, constructifs et poétiques de ce projet fut un défi particulier.



bâtiment. Le site du crématorium a été pensé comme un 'voyage' avec trois grandes étapes. Au niveau du choix des couleurs et des matériaux – brique brun-beige, béton, bois et verre – les architectes ont visé une certaine retenue.

La façade est réalisée en maçonnerie brute, avec ici et là de subtiles ouvertures pour casser quelque peu le caractère robuste du bâtiment. Les briques Maasbrand moulées-main d'assez grand format sont fabriquées de manière traditionnelle dans les fours circulaires d'une briqueterie à Maaseik. Les matériaux structurels se prolongent parfaitement à l'intérieur, qui reçoit une finition en placage bois. Le gros œuvre s'affiche en grande partie comme finition. Ainsi le béton coulé sur place et lissé pour minimaliser le nombre de joints. En fonction de leur situation





a2o

boulevard Anspach 65 – 1000 Bruxelles
Vissersstraat 2 – 3500 Hasselt
tél. +32 (0)11 26 03 30
www.a2o.be

Architectes associés et collaborateurs

Luc Vanmuysen, Ingrid Mees, Jo Berben,
Bart Hoylaerts, Wout Sorgeloos, Killian Nekeman,
Stefaan Evers, Jonas Knapen, Philippe Breels,
Michel Janssens, Frederique Hermans

Maître d'ouvrage

Pontes

Entrepreneur général

Vanhout

Photographies

© Stijn Bollaert





L'expertise judiciaire

La matière de l'expertise judiciaire intéresse les architectes soit parce qu'ils sont eux-mêmes désignés comme expert judiciaire soit parce qu'ils sont engagés dans une procédure judiciaire au cours de laquelle, avant de faire droit au fond, le Juge procède à cette mesure d'instruction.

1. Le rôle de l'expert judiciaire

La complexité des faits et actes de la vie en société à laquelle le Juge est confronté, en particulier dans le domaine de la construction, nécessite la désignation d'un spécialiste en qualité d'expert judiciaire, à telle enseigne que le litige se déplace en dehors du prétoire et se déroule devant l'expert. Même si le Juge ne peut se dessaisir, il est évident qu'en présence d'un débat technique, l'essentiel de la contestation se tranchera devant l'homme de l'art.

L'expert judiciaire est donc un auxiliaire fondamental de la justice ; il contribue très largement au règlement des litiges, soit par la conciliation à laquelle il est invité à procéder, soit parce que son avis sera le plus souvent déterminant si les parties reviennent devant le Tribunal après le dépôt du rapport de l'expert. Pour autant, le Juge conserve un pouvoir important même s'il n'exerce qu'un contrôle marginal ; il encadre et supervise l'expertise.

2. La mission de l'expert

La mission de l'expert, conformément à l'article 962 du Code judiciaire, consiste à *procéder à des constatations ou donner un avis d'ordre technique*. Cette mission limitée peut naturellement être étendue soit de l'accord des parties, soit à la demande de l'une d'elles et en fonction de la nature du litige. Dans la pratique, du reste, la mission de l'expert est beaucoup plus étendue et complexe que ce qui est indiqué à l'article 962 du Code judiciaire.

Cela étant, l'expert ne peut se substituer au Juge, notamment en ce qui concerne la détermination des responsabilités en cause. En outre, l'avis de l'expert judiciaire n'est jamais contraignant pour le Juge.

3. Caractères de l'expertise judiciaire

Quels sont les caractères fondamentaux de l'expertise judiciaire ?

1. Les principes fondamentaux qui régissent l'expertise judiciaire participent aux conditions d'un procès équitable : l'expert doit faire preuve d'indépendance, d'impartialité, de compétence. Le débat doit à tout moment rester contradictoire. La mission doit être exécutée dans un délai raisonnable et pour un coût abordable. C'est en cela que le Juge exerce un contrôle, en ce qui concerne la désignation de l'expert ou son remplacement, la fixation et le respect des délais, la fixation des provisions et la taxation des honoraires, ainsi que la qualité du rapport.

2. L'expertise judiciaire doit respecter l'exigence de proportionnalité et le principe de subsidiarité. Ces principes s'appliquent non seulement quant à la nécessité de recourir à une expertise (le Juge doit à cet égard motiver sa décision) mais également quant à la mission qui sera confiée à l'expert et qui doit être limitée à ce qui est nécessaire. C'est la raison pour laquelle il est souvent demandé au demandeur en expertise de fournir au Tribunal un commencement de preuve, par exemple sous la forme d'un rapport unilatéral dressé par un expert consulté par le demandeur et qui apporte la démonstration de l'existence des vices, manquements et malfaçons et la nécessité de recourir à l'expertise.

Par ailleurs, il est fortement conseillé, et du reste souvent imposé par le Juge, que le demandeur fournisse au plus tard à la première réunion une liste exhaustive des griefs vantés. Il existe des solutions alternatives à l'expertise judiciaire et notamment le constat d'huissier ou encore l'expertise simplifiée (article 986 du Code judiciaire) : *Le Juge peut désigner un expert afin qu'il soit présent lors d'une mesure d'instruction qu'il a ordonnée pour fournir des explications techniques. Le Juge peut également désigner un expert pour faire rapport, oralement, à l'audience fixée à cet effet. Le Juge peut enjoindre à ses experts de produire pendant leur audition des documents utiles à la solution du litige...* Une descente sur les lieux par le Juge, accompagné d'un expert, permet souvent de débloquent une situation et de faire avancer rapidement les parties vers la solution de leur litige. Malheureusement, la descente sur les lieux n'est généralement ordonnée que par les Juges de Paix.

3. La réussite d'une expertise judiciaire suppose la collaboration des parties. Ceci est du reste formellement prévu par le Code judiciaire : *Les parties sont tenues de collaborer à l'expertise. A défaut le Juge peut en tirer toute conséquence qu'il jugera appropriée* (article 972 bis, §1). Cette collaboration active impose aux parties le respect de plusieurs exigences, notamment :

- La remise d'un dossier inventorié avant la réunion d'installation ou au plus tard au début des travaux confiés à l'expert. Il n'est pas inutile, dans certains cas, de communiquer également à l'expert les conclusions qui ont été communiquées et qui précèdent la décision du Tribunal de recourir à l'expertise.
- Les parties doivent également apporter un concours actif à l'examen et aux constatations de l'expert.
- Elles doivent naturellement assurer le paiement rapide des provisions afin de ne pas bloquer l'expertise.
- Les notes et observations des parties doivent être communiquées à l'expert dans des délais rapides et les parties doivent s'interdire toute obstruction par des manœuvres diverses.

Le Juge qui a ordonné l'expertise suit le déroulement de celle-ci et veille notamment au respect du délai et de son caractère contradictoire (article 973 du Code judiciaire). Cette même disposition stipule que *les experts exécutent leurs missions sous*

le contrôle du Juge qui peut à tout moment, d'office ou à la demande des parties, assister aux opérations.

Il s'agit là malheureusement d'un vœu pieu qui est rarement mis en pratique. Par ailleurs *toutes les contestations relatives à l'expertise survenant au cours de celle-ci, entre les parties ou entre les parties et les experts, y compris la demande de remplacement des experts et toute contestation relative à l'extension ou à la prolongation de la mission, sont réglées par le Juge* (article 973 §2). La saisie du Juge se fait par simple lettre missive et motivée adressée au Tribunal. Le Juge ordonne immédiatement la convocation des parties et la comparution a lieu en Chambre du Conseil dans le mois qui suit la convocation. Malheureusement, en raison d'un manque d'effectif et d'une surcharge des Tribunaux, ces délais sont rarement respectés.

4. Quelles sont les principales lacunes et carences en matière d'expertise judiciaire ?

A. Réunion d'installation

En principe, au moment de la désignation de l'expert, la décision qui ordonne l'expertise fixe une réunion d'installation qui a lieu en Chambre du Conseil en présence du magistrat (article 972 §2 du Code judiciaire). Dans la pratique, cette réunion d'installation est très rarement organisée.

La décision qui ordonne l'expertise est motivée par l'indication des circonstances qui rendent nécessaires l'expertise ; le jugement indique l'expert désigné et fournit une description précise de la mission de l'expert.

En outre et à défaut d'une réunion d'installation, le Juge doit mentionner dans sa décision au moins les éléments suivants : la nécessité pour l'expert de faire appel ou non à des conseillers techniques, l'estimation du coût global de l'expertise ou à tout le moins le mode de calcul des frais et honoraires de l'expert et des éventuels conseillers techniques, le cas échéant le montant de la provision qui doit être consigné, ainsi que la ou les parties tenues d'y procéder et le délai dans lequel la consignation doit avoir lieu, la partie raisonnable de la provision qui peut être libérée au profit de l'expert, la ou les parties tenues d'y procéder et le délai dans lequel la libération de la provision doit avoir lieu, enfin, le délai pour le dépôt du rapport final.

B. Tarif des honoraires de l'expert

Au cours de la première réunion d'expertise, l'expert communique en général des informations concernant la tarification des honoraires et les frais d'expertise.

Certains experts considèrent que la communication de ces informations à la première réunion implique ipso facto l'accord des parties. Je ne partage pas ce point de vue pour deux raisons :

1. Il est plutôt inconvenant pour une partie de contester le tarif proposé par l'expert dès l'entame de sa mission.
2. L'état de frais et honoraires détaillé de l'expertise est soumis par l'expert au Tribunal en vue de la taxation. C'est à ce

moment-là que, dans les 30 jours du dépôt de l'état détaillé au greffe, les parties peuvent contester le montant des honoraires et des frais réclamés par l'expert. Ils peuvent certes le faire également en cours d'expertise en saisissant le Magistrat ainsi qu'il a été rappelé ci-avant.

C. Le contrôle de l'expertise (article 973§2 rappelé ci-avant).

La saisie du Juge en cas de difficulté se heurte à une absence de moyen suffisant, ce qui implique un long délai d'attente avant de recevoir une fixation et une décision du Juge. Le contrôle de l'expertise par le Magistrat s'en trouve inévitablement affecté.

D. La durée de l'expertise

Pratiquement toutes les expertises judiciaires s'exécutent sans respecter le délai initial fixé par le Juge. Dans ce cas, l'expert peut solliciter une demande de prolongation adressée au Juge.

Les Tribunaux l'accorde généreusement. Cela dit, il faut déplorer que les expertises judiciaires en général s'exécutent avec un grand retard. Les raisons de celui-ci sont multiples. Il faut notamment pointer une mauvaise organisation et planification de l'expertise. Dès qu'il a une connaissance suffisante de la situation qui lui est soumise, l'expert devrait confirmer, à tout le moins, le coût prévisionnel de l'expertise, le délai dans lequel elle s'effectuera et sans doute avertir les parties que le coût de l'expertise devra rester proportionné à l'enjeu du litige.

Il faut éviter ces situations dans lesquelles les honoraires et frais de l'expert sont pratiquement équivalents à l'enjeu du litige ! À tout moment l'expert doit veiller à respecter le principe de proportionnalité qui a été rappelé ci-avant. L'expert doit mieux maîtriser son expertise avec l'autorité suffisante pour éviter que certaines parties ne paralysent l'exécution de sa mission.

E. Compétence de l'expert

Certains experts recourent à des sapiteurs. Dans certains cas, ce concours est indispensable. Il faut cependant limiter ces interventions à leur plus stricte nécessité. A cet égard, il serait utile de mettre enfin en œuvre l'établissement de listes d'experts en fonction de leur spécialité ou compétence.

F. PV de réunions

Les experts devraient, systématiquement, adresser dans les plus brefs délais un procès-verbal des réunions qu'ils tiennent. Ceci est expressément prévu à l'article 972 bis §2 in fine du Code judiciaire. Ce principe est cependant rarement respecté.

G. Le versement des provisions et la libération de celles-ci

On se demande pourquoi systématiquement et sauf exception, les provisions doivent être versées à charge exclusive de la partie demanderesse en expertise alors que celle-ci est déjà victime de la situation en raison des vices, manquements et malfaçons qui affectent l'immeuble. Certes, le recours à l'expertise judiciaire permet à la partie demanderesse de rapporter la preuve de son préjudice. Il n'en demeure pas moins que, dans certains

cas, le partage de la charge des provisions devrait être supporté plus équitablement a fortiori lorsque des devoirs importants sont demandés par l'une ou l'autre des parties défenderesses.

H. L'état des frais et honoraires de l'expert soumis à taxation soulève de plus en plus de difficulté.

On rappellera les mentions obligatoires qui doivent accompagner l'état de frais et honoraires détaillé et final de l'expertise, à savoir le tarif horaire, les frais de déplacement, les frais de séjour, les frais généraux, les montants payés à des tiers, l'imputation des montants libérés (article 990 du Code judiciaire).

Les critères retenus pour la fixation des honoraires de l'expert sont les suivants : rigueur dans l'exécution du travail, respect des délais, qualité du travail, difficulté et durée du travail, qualité de l'expert judiciaire et valeur du litige. Le Juge taxateur n'est pas celui qui connaîtra du fond du litige, ce qui est regrettable dès lors que l'utilité du rapport de l'expert ne sera vérifiée que lors du débat au fond.

I. La conciliation

La conciliation est un art et ne s'improvise pas. De nombreuses formations en conciliation ou en médiation sont, du reste, proposées aux professionnels. Trop souvent, on remarque que l'expert judiciaire ne dispose pas des outils et de la formation nécessaires pour réussir une conciliation. Celle-ci est laissée à l'appréciation et la décision des parties. Ce faisant, l'expert ne remplit pas sa mission.

Il convient donc d'être très attentif à cette compétence de l'expert judiciaire dans la mesure où la satisfaction de cette mission permet aux parties de régler leur litige sans devoir retourner devant le Tribunal. La réussite de la conciliation ne suppose pas seulement la prise en compte des éléments techniques et comptables du litige, mais également la personnalité des parties.

A cet égard, l'expert dispose d'un atout considérable par rapport aux Magistrats dans la mesure où il a l'occasion de rencontrer les parties et d'apprécier leur comportement sur le terrain.

Tyvek® et AirGuard® - FORCE INTRINSÈQUE



POUR UNE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OPTIMALE

Pour des performances et une fiabilité supérieures, vous pouvez faire confiance à Tyvek®. Une marque au coeur des solutions de construction depuis de nombreuses décennies et disposant d'un réseau mondial.

Tyvek® et AirGuard® - la garantie d'une efficacité énergétique inégalée.

building.dupont.com/efficacite-energetique

DU PONT
Tyvek

Un chef d'œuvre d'ingénierie

comme carte de visite

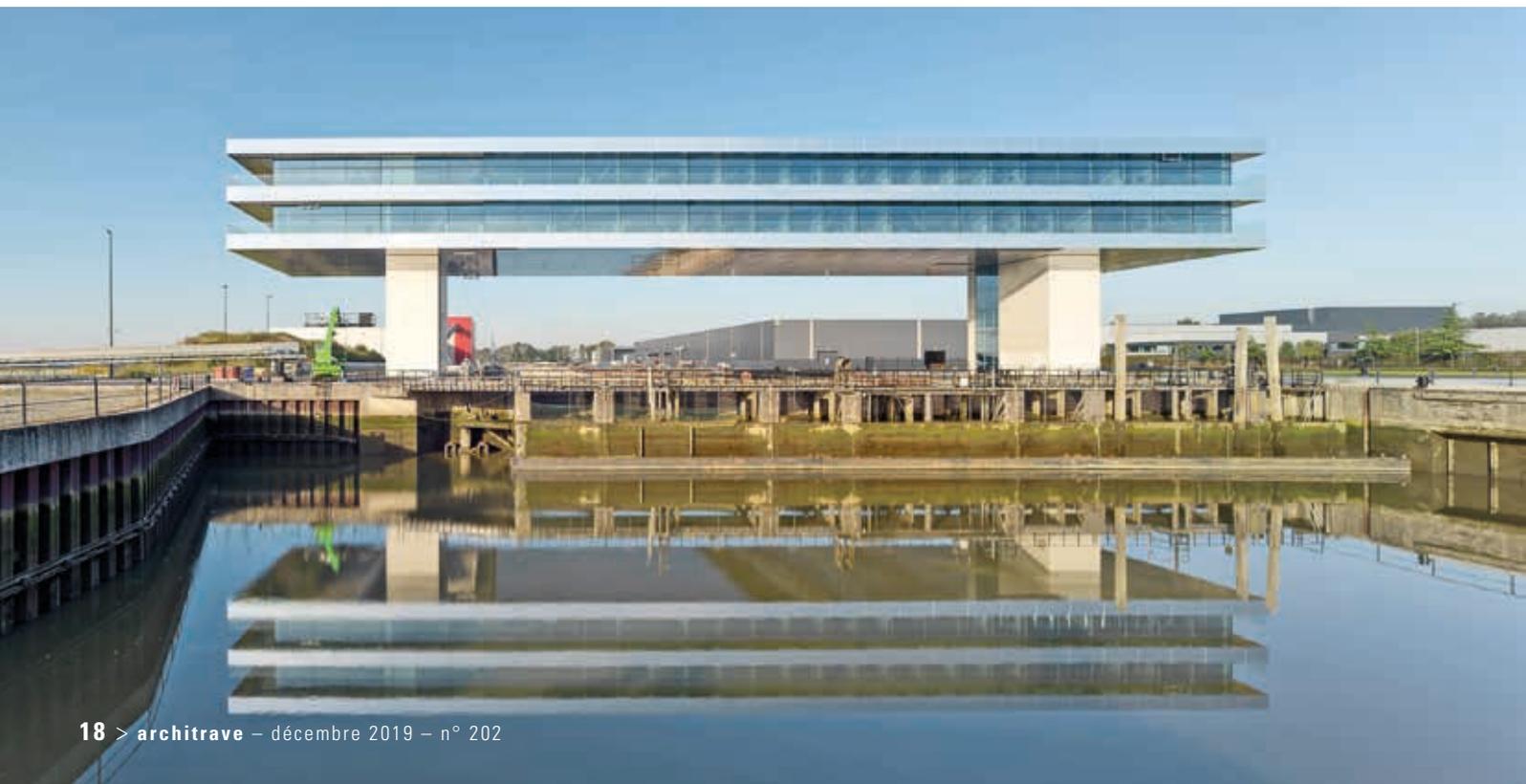
BINST ARCHITECTS
Réalisation à Tamise

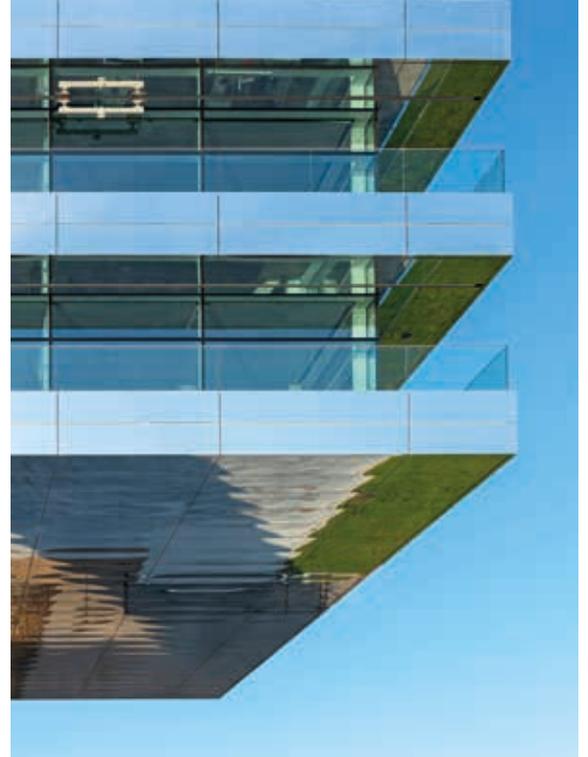
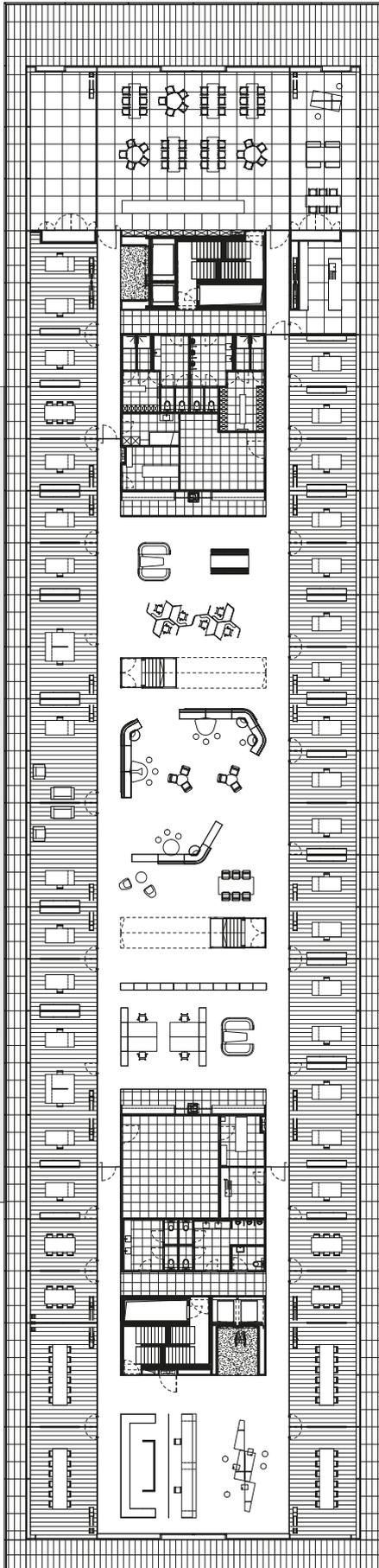
Une prouesse architecturale, un exploit technique, un accroche-regard unique : il existe de nombreuses façons de décrire le nouveau siège social de Cordeel à Tamise (Temse). Ce parallélépipède rectangle de 108 m de long a été conçu par BINST ARCHITECTS et surplombe l'ancienne cale sèche du Boelwerf – un ancien chantier naval sur l'Escaut – stratégiquement situé sur un bras latéral du fleuve. L'acier, le verre, les panneaux de façade réfléchissants et une ambition sans bornes sont les ingrédients qui font de ce joyau de la construction un bâtiment unanimement apprécié.

Une carte de visite qui montre qui nous sommes et ce que nous sommes capables de faire: voilà ce que Cordeel avait en tête lorsqu'il a imaginé de construire son nouveau siège au Boelwerf à Tamise. Ne voulant pas entraver ses activités sur et autour de la cale sèche et voulant tout de même réaliser 5000 m² de nouveaux bureaux, l'entreprise de renom a décidé de construire un iconique volume au-dessus de l'eau. La construction tout en longueur culmine à 20 mètres au-dessus du niveau de l'eau, ce qui permet

aux navires de passer dessous sans encombre, et ainsi tirer parti de la valeur ajoutée de l'ancienne cale sèche.

Le bureau BINST ARCHITECTS a conçu le nouveau siège social de Cordeel sur la base d'un plan directeur qu'il avait imaginé pour Boelwerf dans le passé. La possibilité d'un volume de bureaux au-dessus de l'eau y avait déjà été envisagée. Le nouveau siège de Cordeel s'affirme à la fois constructivement et architecturalement. Le dessous de l'immeuble se trouve à 14 m du sol, afin





que les employés de l'entreprise puissent profiter partout d'une vue panoramique à 360° sur les autres bâtiments des environs. Les vitrages généreux confèrent au volume un caractère expressif. L'ensemble se distingue particulièrement par la finition de façade réfléchissante, qui donne au bâtiment une apparence en permanence différente, en fonction de l'heure et des conditions météorologiques.

Avec ses dimensions de 108 m sur 26 et ses deux étages de 2 300 m², le bâtiment allongé attire inévitablement le regard. Les salles de réunion et les bureaux individuels sont implantés sur les côtés extérieurs. La partie centrale est conçue comme un espace paysager avec divers lieux de discussion et de collaboration. Le module structurel de 3,60 mètres se prête parfaitement à un aménagement flexible des espaces de bureaux. À l'extrémité sud, on trouve au niveau 1 une salle polyvalente divisible (comportant une cafétéria avec cuisine et espace de détente) et au niveau 2 une zone spacieuse pour la direction (comportant une grande salle de conférence). Entièrement vitré, le bâtiment est entouré de terrasses d'1,5 m de large, prolongées aux extrémités jusqu'à respectivement 3 m (côté nord) et 5 m (côté sud).

Le volume principal consiste en une structure en treillis d'acier (1 200 tonnes) reposant sur deux pieds en béton dans lesquels sont intégrés chaque fois deux escaliers et deux ascenseurs. La portée intermédiaire est de 73 m. Les techniques (les pompes et les réservoirs pour les sprinklers, le groupe d'alimentation de secours, l'installation électrique et le groupe de ventilation) sont entièrement logées dans une station de pompage souterraine de la cale sèche.

Le luxueux immeuble, parfois appelé 'villa de bureaux', est une clé de voûte sculpturale pour cette partie de l'ancien chantier naval. Constructivement parlant, il s'affirme comme une déclaration d'ingénierie et de montage structurels. Pour les collaborateurs de Cordeel, les 'nouvelles manières de travailler' s'accompagnent d'une fantastique vue panoramique, conclut BINST ARCHITECTS.



BINST ARCHITECTS

Luikstraat 7 – 2000 Anvers
tél.+32 (0)3 213 61 61
www.binstarchitects.be

Architectes associés et collaborateurs

Luc Binst (associé), Nick Verbeeck et
Evi van Schooneveld (architectes de projet),
Andreas Porreye (consultant), Wim Heyninck
et Kenn van Overveld (architectes d'intérieur)

Maître d'ouvrage

Cordeel

Entrepreneur général

Cordeel

Stabilité

Ney & Partners

Techniques

Imtech

Acoustique

Daidalos Peutz

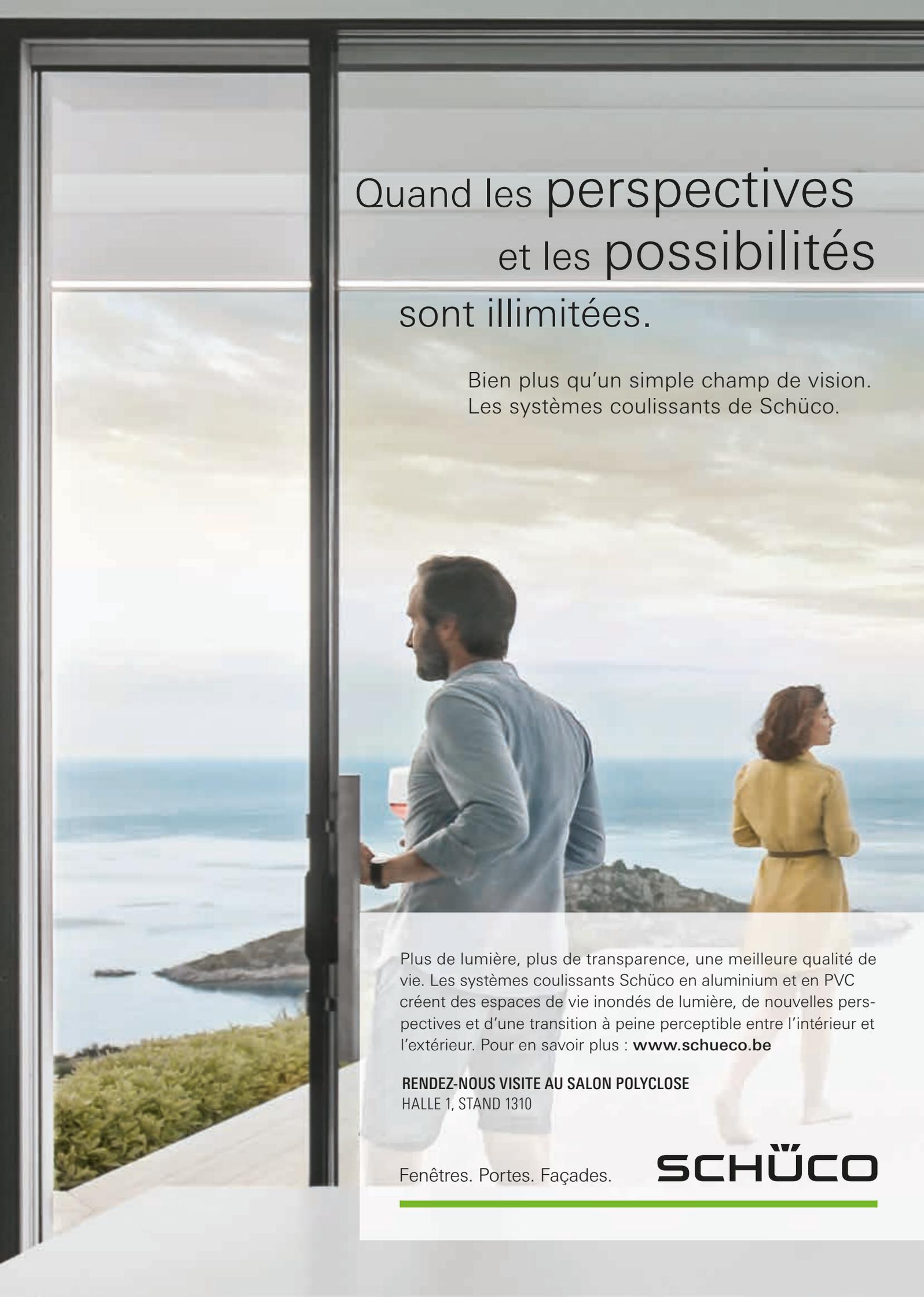
Photographies

© Tim Van de Velde et
© Philippe Van Gelooven



Quand les perspectives et les possibilités sont illimitées.

Bien plus qu'un simple champ de vision.
Les systèmes coulissants de Schüco.

A man in a light blue suit and a woman in a yellow dress are seen from behind, looking out a large window at a coastal landscape with a blue sea and a cloudy sky. The man is holding a glass of wine. The window frame is dark, and the view is expansive.

Plus de lumière, plus de transparence, une meilleure qualité de vie. Les systèmes coulissants Schüco en aluminium et en PVC créent des espaces de vie inondés de lumière, de nouvelles perspectives et d'une transition à peine perceptible entre l'intérieur et l'extérieur. Pour en savoir plus : www.schueco.be

RENDEZ-NOUS VISITE AU SALON POLYCLOSE
HALLE 1, STAND 1310

Fenêtres. Portes. Façades.

SCHÜCO

Palmarès 2019

Une centaine de candidatures ont été introduites, pour cette édition du Grand Prix d'Architecture de Wallonie. Huit projets ont été primés. Ils se répartissent en 5 catégories : habitat individuel, habitat collectif, bâtiment public non résidentiel à usage collectif, ouvrage d'art ou espace architecturé, réalisation hors Wallonie d'un architecte wallon.

Trois prix transversaux ont également été remis : patrimoine, reconstruction sur la ville et jeune architecte. A plusieurs reprises, le jury a attribué une mention spéciale à des projets qu'il jugeait remarquables.

Passage en revue du palmarès de cette édition 2019.

Habitat individuel

Lauréat : **LRArchitectes** – www.lrarchitectes.com
 Logements BO – Deux habitations



© Photos Maxime Vermeulen



Mention : **LRArchitectes** – www.lrarchitectes.com
 Habitation SRB



© Photos Nicolas da Silva Lucas



Habitat collectif

Lauréat: **atelier d'architecture mathen** – mathen.eu
Foyer wavrien (20 logements)



© Photo Pedro Correa



Bâtiment public à usage collectif

Lauréat: **AM he-architectes sprl / Georges-Eric Lantair** – www.he-architectes.com
La Berle (Berloz) – maison rurale multiservice



© Photo Alain Janssens

Ouvrage d'art ou espace architecturé

Lauréat: **Bureau d'étude Dessin et construction** – www.dessin-et-construction.eu

Place de Heer

© Photo Pascal Thémans



Réalisation hors Wallonie d'un architecte wallon

Lauréat: **Yves Weinand architectes sàrl** – weinand.be

Pavillon du Théâtre Vidy-Lausanne



© Photo Ilka Kramer

Prix de la Reconstruction sur la ville

Lauréat: **AM V+ / Projectiles** – vplus.org – project-iles.net
Musée de Folklore de Mouscron

© Photos Maxime Delvaux, V+, Projectiles, Simon Boudvijn



Mention: **Architecture Prégardien** – www.architecture-pregardien.be
Projet Jonquilles

© Photos Samuel Defourny



Prix du Patrimoine

Lauréat : **RESERVOIR A** – www.reservoir.org
Espace Winson à Fosses-la-ville



© Photo Marie-Noëlle Dailly

Mention : **RESERVOIR A** – www.reservoir.org
Maison de la Laïcité de Charleroi



© Photo Marie-Noëlle Dailly

Prix du Jeune architecte

Goffart Polomé Architectes – www.goffart-polome.org
Crèche les Écureuils à Loverval



© Photo Marie-Noëlle Dailly



Entre ville et coteau

Passerelle cyclo-pédestre

Auteur du projet: Association momentanée Cornet – Richard

Stabilité: NEY & PARTNERS / BXL / WOW

Réalisation à Liège (place Vivegnis)

La réalisation de la *Passerelle Vivegnis* s'inscrit dans le schéma directeur et dans le programme d'action pour le quartier Nord / Saint-Léonard. Ce processus urbain initié par la Ville de Liège dans une approche opérationnelle intégrée et participative a mené à une étude détaillée du site Vivegnis puis à un concours d'idées pour quatre projets publics: un immeuble de logements dont le rez-de-chaussée accueille aujourd'hui la bibliothèque du quartier; une pépinière d'entreprises, les espaces publics (place et placette) et la passerelle.

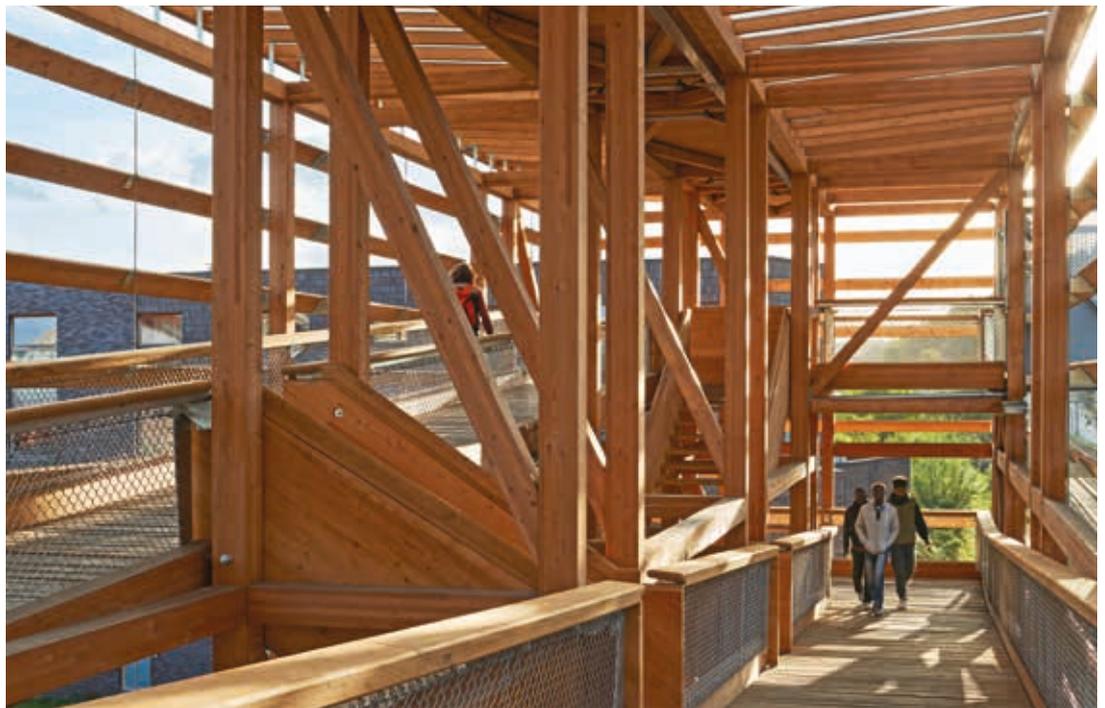
Les projets ont donné lieu à des rencontres et échanges avec les habitants pour favoriser autant que possible leur implication et l'appropriation des lieux. La place Vivegnis a été conçue comme un espace à l'échelle du quartier, pour les riverains et les voisins, aussi pour les promeneurs en quête de verdure qui emprunteront la passerelle vers les promenades des Coteaux, et ceux que la passerelle amènera dans le quartier.

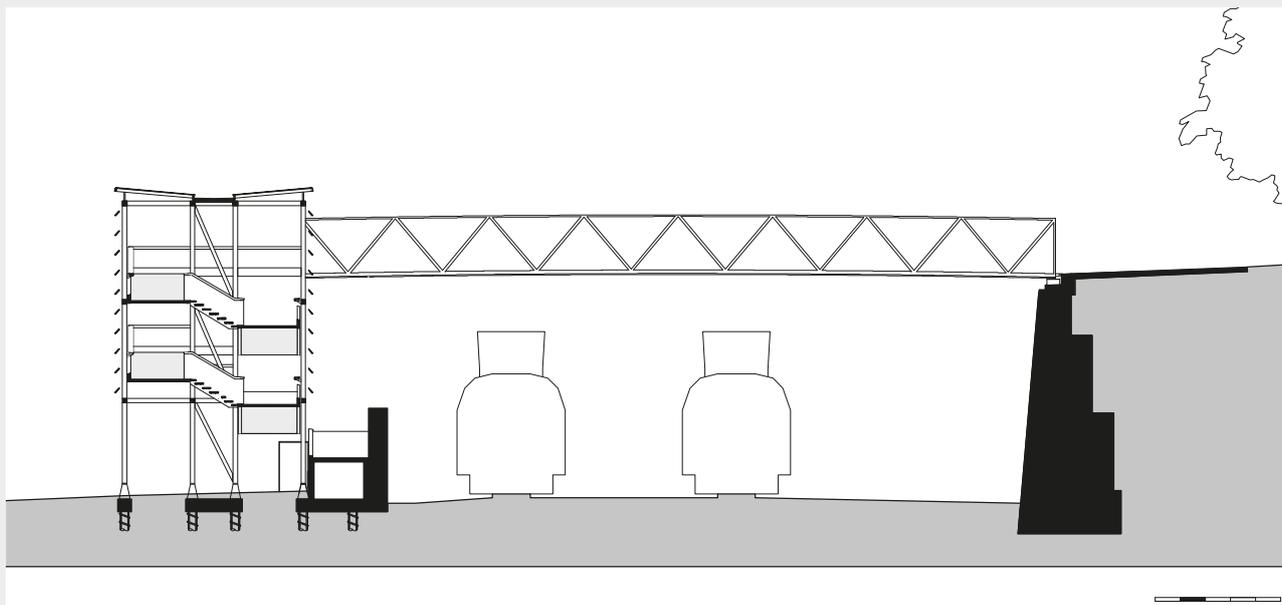
Quelques intentions ont fondé la proposition des architectes: ne pas compromettre le vaste potentiel du terrain jouxtant la place Vivegnis par un déploiement excessif, renforcer la configuration de la place, béante depuis la disparition de la gare, agir ainsi tout à la fois comme une limite et comme un filtre entre la ville et le coteau, créer un objet mesuré mais significatif, qui soit la synthèse d'un contenu et d'un contenant.

Ces intentions ont conduit les concepteurs à formuler une séquence en trois temps: un élément d'assise en béton posé sur la place, un élément d'ascension en bois, un élément de franchissement en acier par-dessus les voies ferrées.

Une structure prismatique en bois contient les rampes obliques, paliers et escaliers. Au sommet, une aire de dégagement offre un point de vue privilégié sur la place et le quartier. Elle constitue un des appuis de la passerelle horizontale qui franchit le vide jusqu'à l'ancien mur de soutènement du premier plateau herbeux des Coteaux, à l'extrémité de l'impasse Macors qui arrive du faubourg. Des escaliers, qui constituent des raccourcis, permettent une variété de parcours en fonction des humeurs, des urgences, des moyens de déplacement. Tout au long de l'ascension et de la descente, le promeneur est mis en scène, dans un rapport entre le statique et le mobile, entre l'observant et l'observé.







Atelier d'architecture Alain Richard

place Coronmeuse 14 – 4040 Herstal
www.aa-ar.be
 tél. +32 (0)4 344 17 39

Maximilien Cornet, ingénieur architecte

rue Georges Simenon 22 – 4020 Liège
 tél. +32 (0)4 342 76 74

Equipe du projet

Maximilien Cornet, Alain Richard, Bernard Jérôme
 Alexandre Rossignon, Baptiste Thieffry, Vincent Dister
 Thijs Van Roosbroeck, Monique Bronlet,
 Matthieu Loncke Jean-Philippe Possoz

Stabilité

NEY & PARTNERS / BXL
www.ney.partners
 NEY & PARTNERS / WOW
www.timber-engineering.partners

Maître d'ouvrage

Ville de Liège : Département des Travaux - Direction
 de la Gestion de l'Espace public et Département du
 Logement et de la Régie foncière - Rénovation urbaine
 Saint-Léonard

Financement

Revitalisation urbaine, Région wallonne et Ville
 de Liège

Entreprises

Serbi (fondation, bétons, abords)
 Stabilame (structure bois)
 Techno Metal Industrie (passerelle acier)

Photographies

© Alain Janssens et
 © Bernard Jérôme (aar)





STABILAME

ARCHITECTURE LOVES WOOD



Passerelle cyclo-pédestre Vivegnis

Ass. Mom, Maximilien Cornet et
Atelier d'Architecture Alain Richard



Immeuble tertiaire modulable 3.000 m²

Architecture à Lille

LA HAUTE TECHNOLOGIE BOIS AU SERVICE DE VOTRE PROJET

5 SYSTÈMES CONSTRUCTIFS

- CLT CLOUÉ
- CLT COLLÉ
- POTEAUX-POUTRES
- OSSATURE
- MADRIER EMPILÉ

GRANDE SOUPLESSE

- PETITS À TRÈS
GRANDS PROJETS
- DES PLUS SIMPLES AUX
PLUS COMPLEXES
- 5 SYSTÈMES CONSTRUCTIFS :
PERTINENCE ET MIXITÉ



Immeuble tertiaire 2.600 m²

De Alzua +



Maison de retraite 50 chambres 2.000 m²

Atelier de Tromcourt



Hôtel 5 niveaux en bois

Kevin Velghe Architecte à Paris

VOS PROJETS D'ARCHITECTURE EN BOIS AVEC STABILAME

DES PROJETS SMART-CONCEPTION :

- OPTIMISATION : MIXITÉ DES SYSTÈMES
- PRÉ-MONTAGE 2D DES FAÇADES :
MURS/FENÊTRES/ISOLATION
- MODULES 3D POUR MOYENS ET GRANDS BÂTIMENTS

DES PROJETS GREEN-CONCEPTION :

- BOIS : MATIÈRE NATURELLE ET RENOUVELABLE
- STOCKAGE CARBONE EN BOIS MASSIF
- BÂTIMENTS FLEXIBLES (RÉ-EMPLOI, MODIFICATIONS
DE DESTINATIONS,...)
- CIRCUITS COURTS : FABRICATION BELGE,
BOIS LOCAL



Crèche



ZONING INDUSTRIEL - RUE DU KARTING 5 - B-5660 MARIEMBOURG
E: INFO@STABILAME.BE // T: +32 (0) 60 31 00 64

W W W . S T A B I L A M E . B E





Fusion avec la nature

saskia horions architectuur
Réalisation à Diest

Cette habitation remarquable est située dans un quartier résidentiel arboré de Diest. La pente, la profondeur et la présence de hauts arbres confèrent à la parcelle un caractère particulier. Le concept architectural est intégralement basé sur ces trois caractéristiques majeures.

Afin d'accentuer la profondeur de l'habitation, la maîtresse d'ouvrage et architecte Saskia Horions a choisi pour les étages un volume étroit et allongé d'une largeur de 5,5 mètres. Pour disposer malgré tout de suffisamment d'espace de vie, le volume horizontal de base est littéralement construit dans le sol en pente, ce qui génère une différence de hauteur de 3 mètres entre façades avant et arrière. A l'avant, l'habitation compte trois niveaux, pour seulement deux à l'arrière. Un patio a été créé pour garantir un apport suffisant de lumière naturelle dans les espaces au niveau de la rue. Ce patio est aménagé en espace fonctionnel végétalisé et fait office de prolongement des espaces adjacents (chambres et salle de bains).

Le volume vertical étagé est en retrait par rapport à la façade avant du volume inférieur. La toiture plate ainsi créée est aménagée en toiture verte, ce qui augmente l'interaction avec la nature environnante. La cuisine se situe au premier étage, soit à rez de jardin. Un vide offre un contact direct avec l'espace de vie au deuxième étage. Depuis le salon et l'espace polyvalent, les habitants bénéficient d'une vue panoramique sur les bois et les environs.

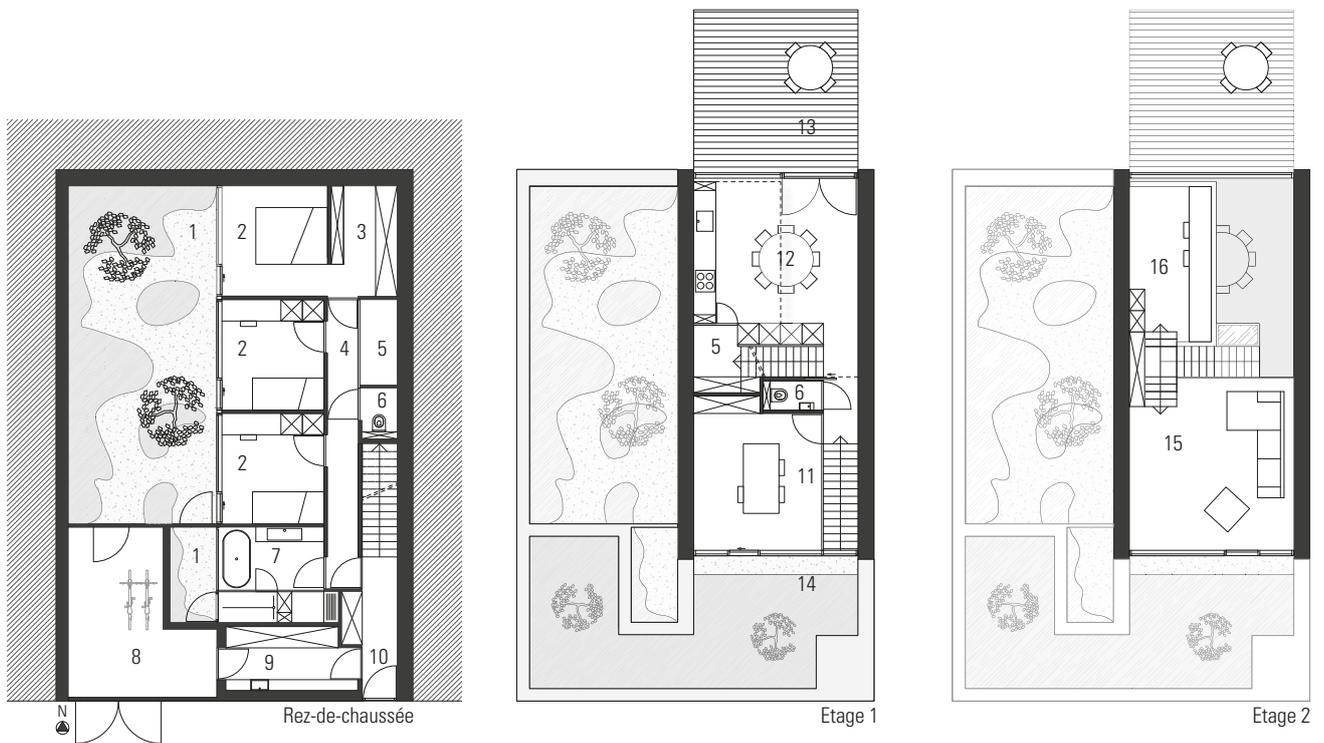
Les façades avant et arrière sont entièrement vitrées, ce qui accentue à la fois la profondeur et la verticalité du bâtiment. Le projet fait un usage raisonné de l'espace disponible, laissant de la place à la nature. Mieux encore : le bois existant est revalorisé par la plantation d'arbres bas et arbustes. La matérialisation du bâtiment est également en symbiose avec le contexte arboré. Les





menuiseries extérieures sont réalisées en bois sombre, qui se retrouve aussi à l'intérieur. Cela n'a pas empêché l'architecte d'opter pour une brique en béton blanc, ce qui engendre un intéressant contraste visuel. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont droit à un plancher en polybéton, tandis que le salon et l'espace polyvalent au deuxième étage sont pourvus de parquet.

Cette habitation est la preuve qu'il ne faut pas renoncer à la qualité architecturale pour créer un logement peu énergivore. Elle satisfait en effet largement aux normes BEN grâce à une isolation parfaite, des panneaux solaires, une pompe à chaleur air-eau combinée à un chauffage par le sol et une ventilation système D avec récupération de chaleur. Grâce aux arbres, aucune protection solaire ou refroidissement actif n'est nécessaire.



- | | |
|---------------------|----------------------|
| 1 Patio | 9 Local technique |
| 2 Chambre à coucher | 10 Hall d'entrée |
| 3 Dressing | 11 Bureau |
| 4 Hall de nuit | 12 Cuisine |
| 5 Rangement | 13 Terrasse |
| 6 Toilettes | 14 Toiture verte |
| 7 Salle de bains | 15 Coin salon |
| 8 Abri de jardin | 16 Espace polyvalent |



saskia horions architectuur
 Schellekensberg 35 – 3290 Schaffen (Diest)
 tél. +32 (0)499 46 67 71
www.saskiahorions.be

Maître d'ouvrage
 Particulier

Architecte paysager
 studio k

Photographies
 © Luc Roymans



L'article 36 de l'AR du 18/04/2019 : l'examen des prix est-il applicable en procédure négociée directe avec publication préalable ?

En introduisant, il y a quelques années, la procédure négociée directe avec publication préalable (ci-après *PNDAPP*), le législateur a ouvert l'opportunité de la négociation à un plus grand nombre de marchés. Auparavant, si le pouvoir adjudicateur (ci-après *P.A.*) souhaitait recourir à une procédure se déroulant en une seule phase (plus rapide), il était alors contraint à l'adjudication ou à l'appel d'offres (aujourd'hui nommés procédure ouverte ou restreinte) ou bien était restreint à un nombre fort limité d'hypothèses dans le cadre de la procédure négociée sans publicité. Dès lors que la négociation est accessible à un plus grand nombre de marchés, il y a lieu de bien cerner les conséquences et les éléments de réflexion qui vont conditionner un bon cahier des charges administratif et donc une bonne passation du marché.

BIEN CERNER L'ARTICLE 35 ET L'ARTICLE 36 DE L'ARP¹

L'article 35. On ne parle pas encore de la détection de *prix anormalement haut/bas*. Il s'agit donc ici, comme on le ferait dans un marché privé, d'analyser les prix.

L'article 36, lui, introduit les notions de *prix anormalement haut/bas* et de *moyenne*.

L'ARP édicte, en son article 36, § 6, que, sauf disposition contraire dans les documents du marché, l'examen des prix n'est pas applicable en procédure concurrentielle avec négociation (PCAN), procédure négociée directe avec publication préalable (PNDAPP), ni en procédure négociée sans publication préalable (PNSPP) dont le montant estimé est inférieur à 500.000 € HTVA.

Cette inapplication aux trois procédures autorisant la négociation, tient sans nul doute dans le fait justement que la négociation est autorisée. En tant que P.A., serions-nous dès lors autorisés, en lisant entre les lignes, à utiliser la négociation pour questionner les soumissionnaires sur des prix semblant fort haut/bas – évitons de parler de *prix anormalement haut/bas* – pour se prémunir d'une confusion avec les notions théoriques de l'article 36 ?!

Il est toutefois à noter que l'école rigoriste des marchés publics rappellera que l'on ne peut entamer le processus de négociation qu'avec des offres régulières et, ainsi, avec des offres ayant subi la vérification des prix (article 36 de l'AR du 18/04/2017). Ne serait-ce pas plus constructif de laisser au soumissionnaire la possibilité de transmettre une explication sur le montant de son offre et, le cas échéant, de lui laisser la possibilité de la réévaluer afin qu'elle soit en adéquation avec le marché ?

Deux écoles s'affrontent donc dans cet exercice périlleux :

- **L'école de la THEORIE** : l'on ne peut négocier qu'avec des offres régulières tant sur le plan formel que matériel, quitte à éliminer une bonne offre mais qui malheureusement présenterait un poste affichant un caractère anormal et pour lequel le soumissionnaire n'a pas été en mesure de se justifier sans être contraint de modifier son prix.
- **L'école de la PRATIQUE** : l'on se servira de la négociation pour annihiler toutes les zones d'ombre et l'on permettra à l'entreprise, après avoir reçu quelques éclaircissements techniques, de modifier son prix.



Dans son ouvrage *Je négocie, tu négocies, ils négocient...*, Marie Vastmans rappelle l'essence même de la négociation en mentionnant : *De manière générale, les négociations doivent principalement servir à déterminer les points forts et les points faibles des soumissions.*

*L'objectif poursuivi sera le plus souvent de compléter le contenu des offres ou encore de l'améliorer tant sur le plan qualitatif que sur celui de la compétitivité des prix ou encore d'inclure dans le marché à réaliser des prestations nouvelles ou complémentaires par rapport à celles envisagées lors du lancement de la procédure.*²

CONSEILS POUR LA RÉDACTION DE DOCUMENTS

Conseil 1

Ne pas rendre applicable l'article 36 aux procédures négociées dont le montant estimé est inférieur à 500 000 € HTVA.

Vu que la réglementation l'autorise, beaucoup de cahiers spéciaux des charges types rendent applicable systématiquement l'article 36 de l'ARP à tous les marchés sans distinction. Vous prêterez attention que rendre applicable l'article 36 aux marchés pour lesquels la législation prévoit une exception, revient d'une part à s'empêcher de questionner un soumissionnaire sur un poste revêtant un caractère fort haut/bas dans le cadre de la négociation, mais d'autre part à s'exposer au risque d'être contraint d'éliminer l'offre d'un soumissionnaire qui n'est pas en mesure de justifier son prix. Par conséquent, le PA sera parfois amené à frapper une offre d'irrégularité alors que cette dernière aurait pu, si elle avait été négociée, se révéler comme une très bonne offre. Dommage...

Conseil 2

Référence à mentionner dans les courriers

Il faut user de la plus grande prudence lors de la rédaction de vos courriers. Vous questionnez dans le cadre de l'article 36, mentionnez-le de la sorte. Par contre, si l'article 36 n'est pas applicable à votre marché et que vous questionnez sur un prix dans le cadre de la négociation, mentionnez-le comme tel et ne faites nullement référence à l'article 36 ni au délai de 12 jours qui est prévu par la réglementation. En agissant de la sorte, vous transmettez le message clair à un soumissionnaire qu'il est en droit de modifier son prix s'il estime devoir le faire.

Beaucoup de soumissionnaires sont encore « traumatisés » par les demandes de justifications dans le cadre des procédures ouvertes dans lesquelles le soumissionnaire est contraint de maintenir son prix et de le justifier coûte que coûte.

Point de vue juridique :

Si la procédure de vérification des prix anormaux est certes très contraignante et laisse finalement peu de marge de manœuvre à l'adjudicateur dans l'hypothèse de justifications imprécises, vagues ou non pertinentes, ce mécanisme est tout de même assez louable. Ce mécanisme est le garant d'une double protection, comme entend souvent le rappeler le Conseil d'état. Il permet, d'une part, de s'assurer que le prix offert par les soumissionnaires permet réellement d'exécuter les obligations qui résultent du cahier spécial des charges et d'exclure toute spéculation au détriment des intérêts fondamentaux du P.A. et des deniers publics ; et, d'autre part, il permet de protéger les exigences d'une saine concurrence en évitant que le P.A. avals des comportements contraires aux pratiques et que des marchés soient attribués à des soumissionnaires ayant remis des prix fantaisistes qui faussent le jeu normal de la concurrence.

Partant, si le praticien est confronté à une application de l'article 36 à son marché, il sera toujours utile de se rappeler que les postes négligeables n'engendrent pas automatiquement de demande de justifications en raison du pouvoir d'appréciation qui lui est donné. A supposer même qu'un nombre limité de postes négligeables laisse apparaître des prix anormalement haut ou bas, l'offre ne devra pas être qualifiée comme irrégulière si la décision motive bien le caractère négligeable de ces postes. En revanche, il veillera à être particulièrement vigilant et à écarter l'offre en cas de postes non-négligeables injustifiés ou incorrectement justifiés.

¹ ARP pour Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques

² Marie VASTMANS, *Je négocie, Tu négocies, Ils négocient... La négociation de vos marchés publics en pratique*, Genval, Editions Vanden Broele, 2019, P. 101-102

Leopold Views

Des panneaux coulissants qui dynamisent la façade

Architectesassoc+
Réalisation à Evre (rue de Genève 10)

A Evre, un ancien immeuble de bureaux a été transformé en un immeuble résidentiel comportant 201 appartements. La tour Léopold rouge, datant de 1976 et rebaptisée 40 ans plus tard 'Leopold views' se distingue dans son environnement tout autant qu'avant sa métamorphose. Cette fois, c'est la façade blanche épurée avec ses terrasses spacieuses qui attire l'attention, notamment grâce à des panneaux (coulissants) perforés remarquables. Ceux-ci ont été réalisés entièrement sur mesure par Renson selon les souhaits de l'architecte.



Pas question ici d'immeuble à appartements impersonnel puisque, grâce à l'utilisation des panneaux coulissants par les résidents, l'aspect de Leopolds View change à tout moment de la journée de façon unique. Les terrasses de chaque appartement sont équipées de panneaux coulissants perforés que les résidents peuvent coulisser à leur guise. Ces panneaux permettent non seulement de former un abri et d'assurer la protection solaire, mais ils influencent aussi sur l'aspect extérieur de ce bâtiment. Le fait que chaque résident peut positionner au choix les panneaux de sa terrasse, crée chaque jour un nouveau look pour la façade. La séparation entre les différentes terrasses a été réalisée à l'aide de panneaux fixes. Ceci forme des lignes verticales sur la façade, entre lesquelles les panneaux peuvent être déplacés, explique Renson.

Des panneaux coulissants entièrement sur mesure

L'architecte avait déjà utilisé les panneaux coulissants Loggia de Renson pour des projets antérieurs, mais jamais ceux-ci n'avaient fait autant partie intégrante de la façade comme dans ce cas précis. Sébastien Zigrand, responsable de projet chez Architectesassoc+ : *Renson a emporté le marché car ils se sont montrés les plus flexibles quant à la réalisation pratique de notre idée de départ. Sur base de leurs panneaux standards, ils ont affiné leurs techniques, tout comme les possibilités de personnaliser les plaques. Nous avons pu faire le choix de plaques pliées avec des perforations allant pratiquement jusqu'aux extrémités, spécialement conçues pour ce projet selon une variation horizontale qui filtre la lumière sur la terrasse tout en donnant un aspect de drapé au bâtiment. Les ingénieurs de projet de Renson ont réussi à éviter qu'un cadre soit visible sur le pourtour de chaque panneau et ont développé une matrice spéciale afin de réaliser les perforations comme nous le souhaitions.*

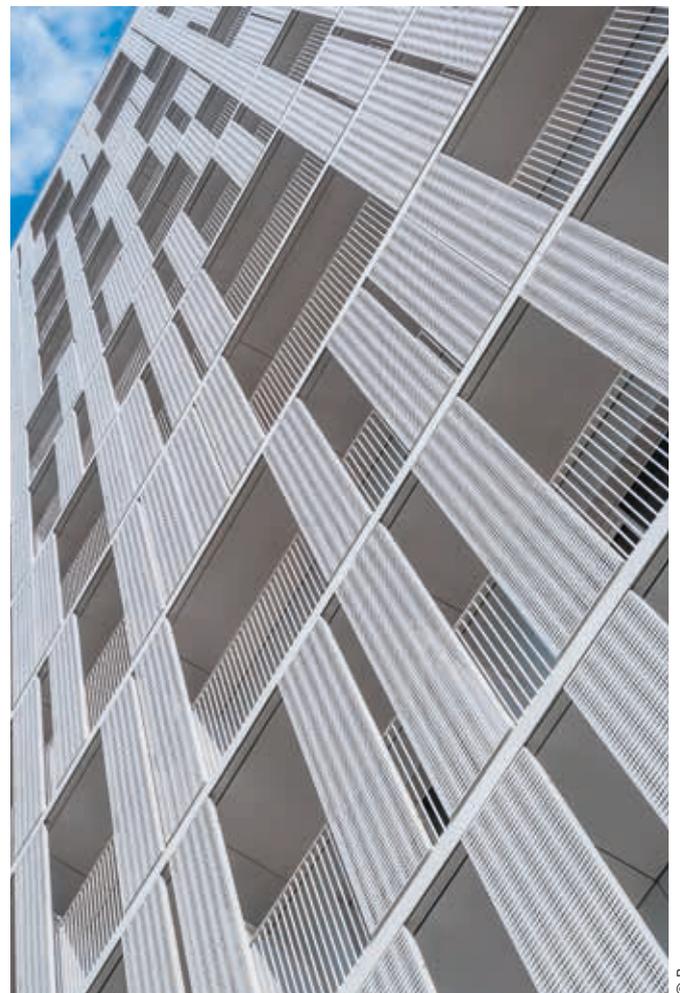
Sur base de 4 panneaux tests, le modèle de perforation définitif a été retenu pour produire les 1 530 panneaux nécessaires. Renson : *La situation très exposée du bâtiment et la proximité de l'aéroport national de Zaventem ont fait que la résistance au vent a joué un rôle très important dans le choix des dimensions et surtout de la profondeur des panneaux.* Les fixations des panneaux et leur acoustique ont également été étudiées en fonction de la grande hauteur du bâtiment (53 mètres).

Une façade épurée offrant un effet de drapé

La ligne verticale à la hauteur de chaque séparation entre deux balcons est composée d'une série de panneaux fixes. Les panneaux courbés aux quatre angles du bâtiment sont également fixés. Tous les autres panneaux intermédiaires peuvent être coulissés devant la balustrade de chaque terrasse. Comme ils peuvent être manœuvrés quotidiennement, ces panneaux sont équipés d'un mécanisme de freinage intégré qui permet de le bloquer tous les 300 mm dans le rail supérieur. Avec des charges de vent allant jusqu'à 1 000 Pa pour un immeuble de cette hauteur, le frein classique des panneaux Loggia ne pourrait pas fonctionner convenablement.



© Renson



© Renson

Nous sommes enchantés du résultat, confirme Sébastien Zigrand. Ce projet témoigne d'un bon travail d'équipe entre le donneur d'ordre et notre bureau d'architecture ainsi que le façadier Habemo, mais surtout de l'équipe technique de Renson

dans le rôle principal. Ils ont réagi de manière tout à fait proactive en fonction des exigences de qualité et de technique, afin que ce projet pourtant très particulier puisse être conçu et installé rapidement.



© Toon Coussement pour Matexi



© Renson

Architectesassoc+

avenue de l'Observatoire 11E – 1180 Uccle
tél. +32 (0)2 410 76 77
info@architectesassoc.be

Architecte responsable

Sébastien Zigrand, responsable de projet
pour Architectesassoc+

Maîtres d'ouvrage

Matexi

Entreprises

Sibomat (façades)
Habemo (panneaux Renson)
Renson, département Customized Solutions (panneaux perforés)

Photographies

© Toon Coussement pour Matexi – © Renson

Panoptique scolaire pour sportifs de haut niveau

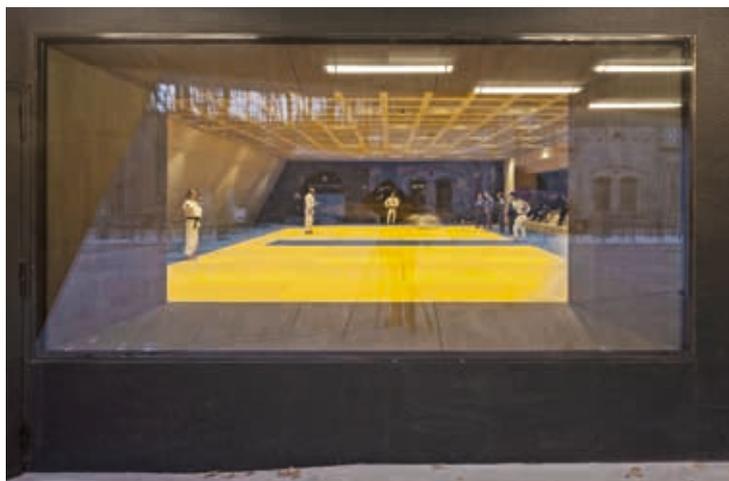
Compagnie-O architecten
Réalisation à Wilrijk (Anvers)

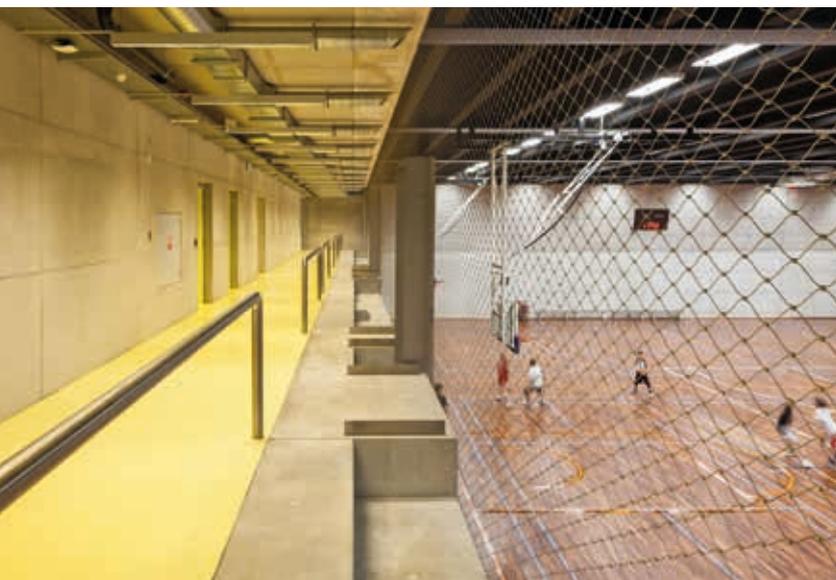


La nouvelle école sportive de haut niveau à Anvers est une *machine à exceller* qui doit fonctionner vite et bien. Les athlètes sont obsédés par le culte du corps et les performances sportives. Le bâtiment s'adapte à ce public avec de longues perspectives, des vues traversantes et des surfaces réfléchissantes comme transparentes.

La nouvelle école est implantée sur le site du Fort 6 de l'anneau fortifié Brialmont autour d'Anvers, à côté de la Paradeplein aux allures de cirque romain. Le socle sculptural en béton abritant des équipements sportifs procure au bâtiment une forme d'autonomie spatiale dans un contexte très naturel. Par-dessus ce socle est posé la partie scolaire, qui fonctionne comme une serre caléidoscopique pour l'éducation.

Les salles de sport du rez-de-chaussée forment le noyau spatial de l'école, qui dispose d'une grande salle et d'une salle d'entraînement pour les arts martiaux, avec installations annexes. Etant donné que les individus se concentrent principalement sur leurs performances, les espaces intérieurs sont plutôt voulus introvertis. Les influences extérieures sont évitées ou contrôlées et tempérées. Le mot d'ordre est concentration. Les murs du socle en béton sont inclinés pour reprendre la topographie pentue du site dans l'architecture. La surface en béton va progressivement verdier sous l'action induite de mousses.





A l'étage intermédiaire, l'espace de powertraining tourne le dos à la cantine. Ces espaces constituent le centre névralgique de la communauté scolaire. Contrairement aux salles de sport plutôt introverties, ce niveau offre une vue magnifique sur l'environnement. L'étage supérieur est réservé à l'école. Celle-ci s'élève (littéralement) au-dessus des terrains de sport, la place et l'environnement au-delà. Il n'y a plus de masse, mais une plateforme avec une façade-miroir étagée et fragmentée, une coursive et un patio comme espace central de décompression – tel un panoptique du savoir et de l'apprentissage. L'étage scolaire se définit par la structure (la charpente qui crée la longue travée de la grande salle) et par les proportions. Par ses finitions, ce lieu évoque davantage un bureau paysager ou un lobby d'affaires qu'une école de quartier faite pour les enfants.



Compagnie-O architecten

Korenmarkt 8 bus 201 – 9000 Gand
 tél. +32 (0)9 225 07 49
www.compagnie-o.be

Architectes associés et collaborateurs

Joke Vermeulen et Francis Catteeuw (architectes
 gérants)
 Soetkin Goddaert et Sien Cornillie

Maître d'ouvrage

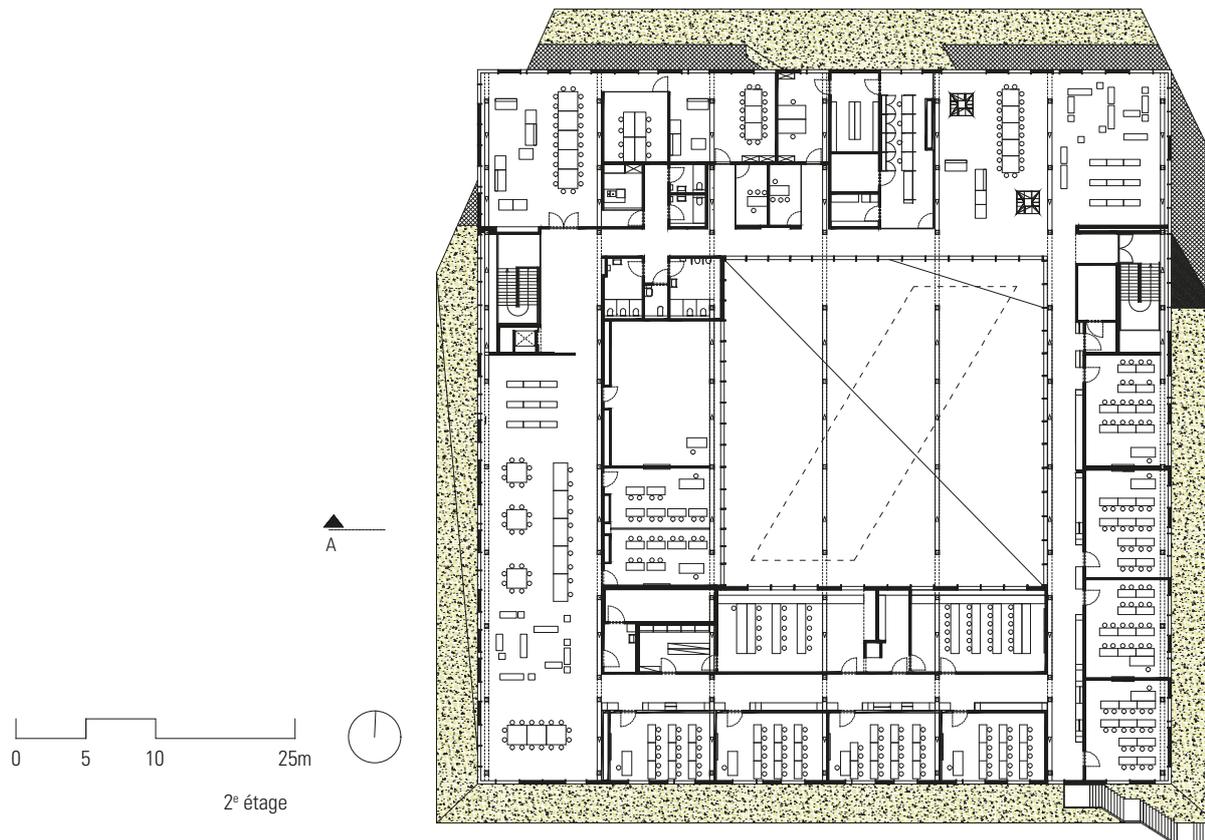
AG Vespa

Entrepreneur général

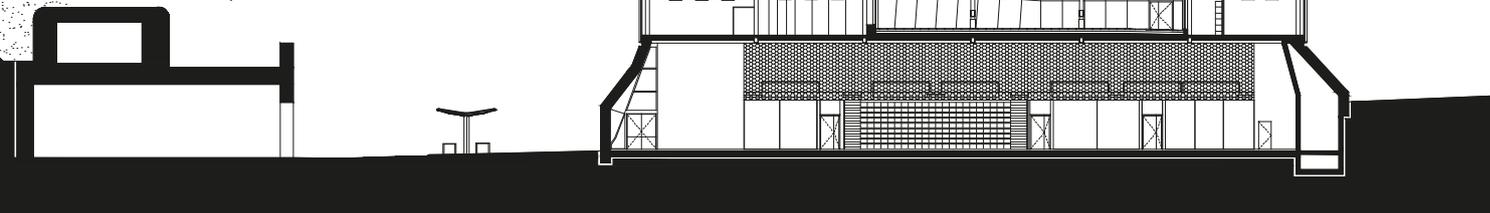
Democo

Photographies

© Tim Van de Velde



Coupe AA



La pierre,

vers une diversité architecturale, paysagère et urbaine



Residencia Taller Fundación César Manrique à Lanzarote

Le partenariat Pierres & Marbres de Wallonie, l'axe Ville, Territoire, Paysage, Ruralité, le LabVTP de la Faculté d'architecture de l'ULiège et le GAR, Archives d'architecture de la Faculté d'architecture ULiège, propose d'ouvrir un débat autour du potentiel de la pierre.

La parole est donnée à trois conférenciers internationaux de renom qui ont développé des actions et des réflexions concernant les thématiques suivantes :

- Intensités et interrelations entre substrats et architecture.
- Choix du projet et des matériaux comme une posture politique
- Sublimation de la pierre en architecture.

Ces 3 conférences seront précédées par le *finissage* de l'exposition *La parola ai progetti* de Franco Zagari, qui aura lieu le 14 décembre 2019 sur le site du Botanique de la Faculté d'Architecture à Liège.

Les réflexions autour des pierres de Wallonie constitueront le fil rouge d'un vaste programme de rencontres, débats, projections et séminaires inaugurant l'année 2020, une année marquant les 20 ans de la Convention Européenne du Paysage et les 30 ans de l'association Pierres et Marbres de Wallonie œuvrant pour la défense et la promotion des matériaux issus de notre sous-sol wallon.



Biblioteca Pública del Estado
à Las Palmas de Gran Canaria



1^{RE} CONFÉRENCE

→ lundi 03-02-2020 – 19h30
Amphis Opéra ULiège à Liège

Intensités entre projet d'architecture et paysage

Son travail, ses recherches et son enseignement sont à la fois le substrat et le miroir d'un engagement critique et politique proposant le projet comme un médium pour lire, interpréter et transformer les paysages. Professeur d'architecture et de paysage à l'École d'Architecture de l'Université de Las Palmas de Gran Canaria ainsi qu'à l'Université IUAV de Venise, de Trente. Directeur de l'Observatoire du paysage des Canaries et président du réseau international UNISCAPE.

Prof. Arch. et paysagiste **Joan Manuel Palerm** bureau Palerm & Tabares de Nava, Santa Cruz de Ténérife – Canaries



2^E CONFÉRENCE

→ mardi 18-02-2020 – 19h30
Amphis Opéra ULiège, à Liège

Politique de valorisation d'espaces publics



Urbaniste et consultant en politiques urbaines ou culturelles. Il assiste les élus et les administrations dans l'élaboration de politiques urbaines à Lyon, Copenhague, Bordeaux, Montpellier, Périgueux, Saint-Denis, Saint-Etienne, Lille, Naples... Il a été nommé expert pour les espaces publics à la Ville Liège.

Ing. Urbaniste **Jean-Pierre Charbonneau**

3^E CONFÉRENCE

→ mars ou avril 2020 – 19h30
Théâtre de Liège, pl. du XX
Août à Liège (Orateur dévoilé
ultérieurement)

L'ambition de ce cycle de conférences est de clôturer cette première édition à travers l'œuvre d'un architecte reconnu qui exprime une interprétation puissante des relations qu'il orchestre entre l'espace architectural et un matériau traditionnel.

CONTACTS

M.-C. Mersch, administrateur GAR : 0475 214 168
A. Bonsang, co-présidente PMW : 0497 507 450

Connexions et variations

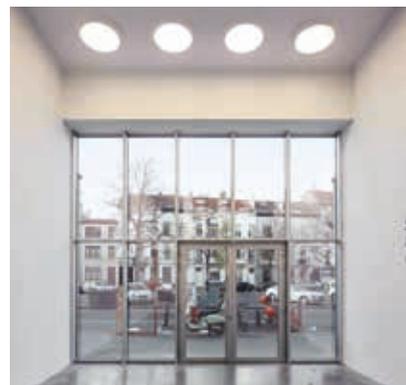
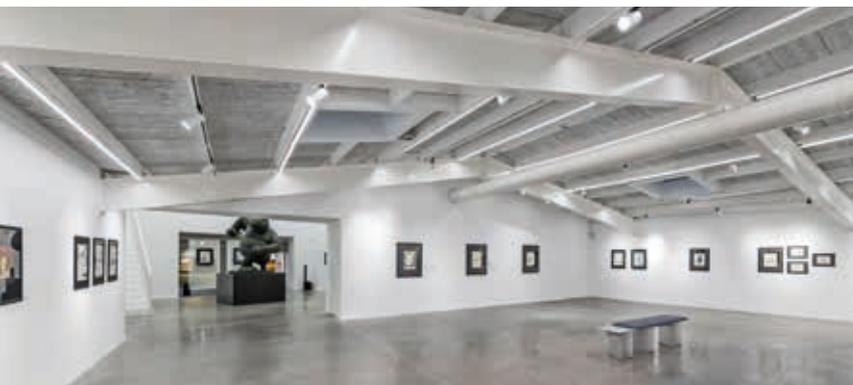
Le 7^e art a sa galerie

Estate Estate Architects

Réalisation à Ixelles (place du Châtelain 33)

Sélectionné à l'issue d'un concours privé, ce projet eut pour objectif la transformation d'une ancienne salle de sport et d'une maison de maître en une spacieuse galerie d'art comprenant espaces d'expositions, bureaux, logements, stocks. Dans cet espace vétuste mais à fort potentiel, les architectes ont engagé une énergie particulière à étudier l'ensemble des possibilités offertes par le contexte existant afin d'aboutir à une proposition maximale en termes de volumes et de qualité architecturale.





Livré en septembre 2018, ce projet est le produit d'une refonte globale d'un site existant sombre, chaotique et enclavé. Située dans un des quartiers les plus dynamiques d'Ixelles, la parcelle concernée comprenait une maison de maître historique et un équipement sportif datant essentiellement des années 1980. L'ensemble était hétérogène, le contact avec l'espace public inexistant.

Estate Estate Architects

Parvis de la Trinité 3
1050 Ixelles
tél. +32 (0)2 511 15 41
www.estate-estate.com

Architectes

Justine Lemesre et Victor Launay,
associés

Maître d'ouvrage

Huberty & Breyne Gallery

Entreprise générale

Reno Construct

Photographies

© Séverin Malaud

La redéfinition des accès, la création de volumes harmonieux, d'ambiances et de lumières nouvelles furent centrales. Ces initiatives permettent aux nouveaux programmes de fonctionner en harmonie. Connectées les unes aux autres par une perspective intérieure (prolongement de l'espace public menant jusqu'en cœur d'îlot), les salles d'exposition se développent en une succession d'espaces francs, variés et clairs, à la structure propre. Des interventions ciblées ont dégagé de grandes doubles hauteurs baignées de lumière naturelle qui rythment le parcours du visiteur. Ces variations successives en plan et en coupe donnent naissance à un lieu fait de pincements et de dilatations. Chaque espace de travail donne sur une double hauteur permettant aux employés de la galerie d'établir un lien visuel avec les espaces d'exposition. La galerie s'adapte à tout format d'art, de l'intime au monumental (projection, sculpture, grands formats, ...), et d'événements (vernissages, conférences, défilés, ventes aux enchères, ...). Les œuvres peuvent s'y présenter de manières multiples.

A terme, une extension en toiture pour des ateliers d'artistes verra le jour, offrant une dynamique supplémentaire au programme et au projet.

Observer les oiseaux depuis un œuf en bois

RO&AD Architecten – RAU

Réalisation à Stellendam – Pays-Bas (Réserve naturelle De Scheelhoek)



Il n'est un secret pour personne que nos voisins hollandais sont forts en aménagement du territoire et protection de la nature. Au sud de la province de Hollande-Méridionale, en bordure d'un bras de mer faisant la séparation avec la Zélande, RO&AD Architecten a conçu en collaboration avec RAU un observatoire ornithologique en forme d'œuf, composé d'une structure en bois de pin et roseaux.





L'observatoire se trouve à Scheelhoek, une réserve naturelle composée de vastes roselières et de quelques îlots. Ceux-ci offrent des zones de nourrissage et de nidification pour de nombreux oiseaux, dont l'espèce emblématique du lieu : la sterne caugek. L'observatoire fait partie d'un plan d'aménagement paysager grâce auquel différents biotopes favorables aux oiseaux ont été créés. Ces biotopes peuvent être découverts depuis l'imposant œuf en bois.

L'œuf a été dessiné sur le modèle d'un œuf de sterne caugek et repose dans un nid sur un banc de sable, comme le fait la sterne. Le nid est constitué de roseaux, planches de châtaigner et de sable. Sa conception paramétrique permet de garantir un bon équilibre entre forme, structure, dimensions et ouvertures. L'ensemble se présente sous la forme d'une structure Zollinger, grâce à laquelle de grandes portées peuvent être réalisées en bois avec des éléments relativement courts. Elle a été usinée par ordinateur en Finlande et est complètement démontable.

La partie inférieure, qui peut être immergée à marée haute, est réalisée en Accoya, tandis que la partie supérieure est construite en pin. Jusqu'au niveau maximal de montée des eaux, le bois est recouvert de roseaux produits localement. L'intérieur est maintenu hors de l'eau par un plancher hybride bois-béton. De là, les amateurs de nature jouissent d'une vue imprenable sur les îlots de nidification, le Haringvlietdam et l'environnement immédiat.





hout bois
info





hout bois
info

RO&AD Architecten

Van der Rijtstraat 40
4611 PR Bergen op Zoom (Pays-Bas)
tél. +31 (0)164 266 329
www.ro-ad.org

RAU Architecten

Hamerstraat 3 – 1021 JT Amsterdam
tél. +31 (0)20 419 02 02
www.rau.eu

Architectes associés et collaborateurs

Ad Kil, Ro Koster, Martin van Overveld, Athina
Andreadou, Loyse Rebord, Rodrigo Altamirano
(RO&AD Architecten)
Thomas Rau, Michel Tombal, Jochem Alferink
(RAU Architecten)

Maîtres d'ouvrage

Vogelbescherming & Natuurmonumenten

Entrepreneur général

Van Hese Infra

Constructeurs bois

Aalto University Finland et Geometria

Stabilité

BreedID

Architecte paysager

H+N+S Landschaps Architectuur

Photographies

© Katja Effting, Merijn Koelink



www.pierresetmarbres.be

ASBL créée le 16 février 1990 pour assurer la promotion des pierres ornementales de Wallonie, avec le soutien actif de la Wallonie.

rue des Pieds d'Alouette 11 – 5100 Naninne – tél. +32 (0) 81 22 76 64 – fax +32 (0) 81 74 57 62 – caroline.perindejaco@pierresetmarbres.be – www.pierresetmarbres.be

La pierre, toute une carrière !

Les multiples facettes d'une vaste filière

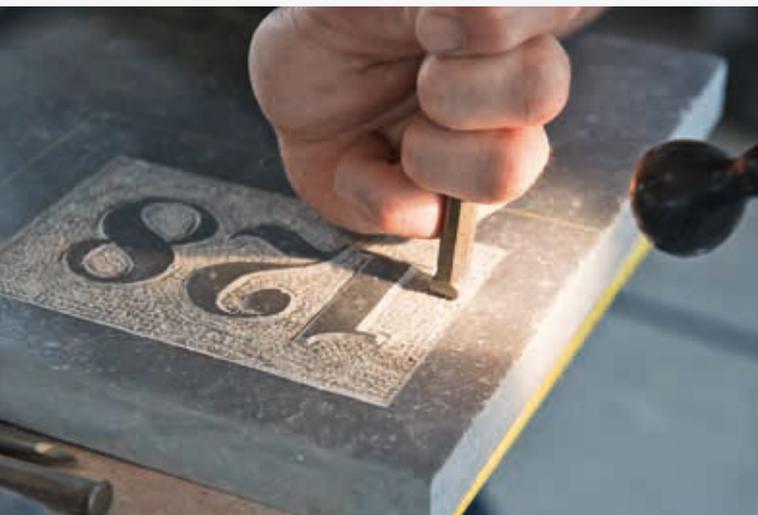


photo Guy Focant © AWaP

Lorsque l'on évoque les métiers de la pierre, la première image qui vient à l'esprit est celle du tailleur devant son établi, maillet et ciseau en main, façonnant avec précision un élément lithique aux formes complexes, dans la tradition mythique des chantiers des cathédrales gothiques. Certes lourdement chargée de symboles, cette image sympathique ne correspond plus guère aux réalités d'aujourd'hui et surtout, d'amont (la carrière) en aval (la réalisation), les intervenants sont nombreux, avec des profils très diversifiés et des compétences très spécifiques – que le public souvent ne connaît guère.

Ce sont cette diversité et ces spécificités que veut expliquer et magnifier l'exposition qui s'ouvrira en janvier prochain à l'Espace Wallonie de Liège – dans la foulée de celles qui se sont tenues fin 2017 à l'Espace Wallonie Bruxelles (sur le métier de géologue) et fin 2018 à celui d'Eupen (sur la multiplicité des pierres du terroir). Le vaste Espace de Liège, installé pour partie dans un bâtiment historique et dans une construction récente de Philippe Greisch, offre de beaux espaces à cette présentation qui rassemble plusieurs acteurs du secteur. Sous la houlette de *Pierres et Marbres de Wallonie* et avec l'aide du SPW (Direction de la Communication), on recense le Service géologique de Wallonie (SPW, Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), le Centre de Formation aux Métiers de la Pierre (CEFOMEPI) de Soignies, le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont, Hainaut Développement qui supervise le projet interreg Objectif Blue Stone (OBS) avec divers partenaires, la Fédération des Entrepreneurs de la Pierre naturelle (de la Confédération

Construction) et le Pôle de la Pierre de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), qui réunit lui-même des acteurs de formation tels que le FOREM et l'IFAPME. Toutes les forces vives lithiques sont donc mobilisées !

L'itinéraire commence logiquement par les roches régionales et par la carte géologique wallonne en bonne voie de réalisation. Viennent ensuite toutes les étapes en carrière, de la découverte du gisement et de l'extraction par diverses méthodes jusqu'au débitage des blocs et à la transformation des tranches en différents produits finis, avec toutes sortes de traitements de surfaces. Les carrières fournissent également des blocs et tranches à des tailleurs de pierres (dont les spécialistes du funéraire) et marbriers, qui effectuent le même type de transformation mais réalisent souvent la mise en œuvre de tous ces produits. En parallèle à ces filières qui concernent surtout les pierres calcaires et marbrières, les roches siliceuses, plus rebelles au façonnage, subissent généralement des opérations plus limitées de clivage et de retouche selon les techniques traditionnelles de l'épinçage, pour produire les gammes variées de mœllons et de pavés. Ces derniers sont posés par des paveurs et des maçons, métiers de longue tradition mais évidemment aussi sensibles aux techniques contemporaines – notamment pour tous les travaux de voiries au sens large. Un intérêt particulier sera porté aux maçonneries sèches, objet de toutes les attentions ces derniers temps (voir l'article en ces colonnes), notamment à la Paix-Dieu. De ces métiers de la construction, on va dériver vers d'autres activités à connotations plus artistiques jusqu'à la sculpture, en passant par la gravure et la mosaïque – ce qui sera l'occasion de présenter notamment quelques œuvres d'artistes ambassadeurs / ambassadrices de la *Pierre locale*.

L'exposition sera ouverte du 6 janvier au 21 février 2020, à l'Espace Wallonie de Liège (place Saint-Michel 86 à 4000 Liège), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, avec une fermeture le deuxième lundi de chaque mois. Le vernissage aura lieu le jeudi 9 janvier à 18h. L'entrée est libre, diverses animations et activités connexes seront organisées selon un programme à préciser – Numéro vert gratuit 1718 et sites www.wallonie.be et www.pierresetmarbres.be compléments d'information.

LA PIERRE, TOUTE UNE CARRIÈRE !

ENTRÉE GRATUITE

EXPO
06.01-
21.02
2020

ESPACE
WALLONIE
DE LIÈGE

PLACE SAINT-MICHEL 86
4000 LIÈGE

ENTRÉE LIBRE

DU LUNDI
AU VENDREDI,
DE 8H30 À 16H30
FERMÉ LE 2^{ÈME} LUNDI
DE CHAQUE MOIS

WWW.WALLONIE.BE



SoundDesign Cleaneo

Plaques de plâtre acoustiques



Un plafond exerce une influence sur l'atmosphère et l'ambiance d'un espace. Selon sa conception, son rôle sera tantôt esthétique tantôt technique. En créant les plaques perforées **SoundDesign Cleaneo**, Knauf a voulu allier ces différents aspects au sein d'un même système afin de mettre à disposition de votre imagination ses solutions les plus complètes. Grâce aux excellentes qualités acoustiques mais aussi aux innombrables possibilités esthétiques, les plaques SoundDesign sont à l'origine du succès croissant qu'elles connaissent auprès des architectes.

Découvrez la gamme de plafonds perforés acoustiques.

